

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone ..... { Renseignements : 579-01-95  
Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 5<sup>e</sup> Législature

#### PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

### COMPTE RENDU INTEGRAL — 29<sup>e</sup> SEANCE

#### 1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 31 Octobre 1974.

#### SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1975 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5683).

Qualité de la vie : II. — Jeunesse et sports.

MM. Coulais, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; Flornoy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales; Mazeaud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (jeunesse et sports).

MM. Lazzarino, Méhaignerie, Lavielle, Rickert, Vacant, Burckel, Bouvard, Hage, Joanne.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 5698).

★ (1 f.)

PRESIDENCE DE Mme HELENE CONSTANS,  
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.  
Mme le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1975-  
(Deuxième partie.)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975 (n° 1180, 1230).

Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la qualité de la vie concernant la jeunesse et les sports.

La parole est à M. Coulais, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la jeunesse et les sports.

**M. Claude Coulais, rapporteur spécial.** Madame le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget de 1975 sera, nous le savons bien maintenant, un budget de rigueur.

Cette rigueur se traduit par des choix prioritaires faits au bénéfice de certains ministères dont les actions ont été, plus que d'autres, soutenues.

Tel n'est pas le cas du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, dont le budget est, de ce fait, un budget de reconduction, comme on peut en juger par sa masse globale et par les mesures nouvelles qu'il comporte.

Si l'on retient vos comparaisons, monsieur le secrétaire d'Etat, la masse de ce budget croît sensiblement au même rythme que celle du budget de l'Etat — 14,12 p. 100 contre 13,8 p. 100 — mais un peu moins vite si l'on se réfère à des estimations plus strictes.

Budget de reconduction, il l'apparaît aussi du fait que les mesures nouvelles sont peu importantes : elles représentent 21 millions de francs, l'essentiel de l'accroissement des moyens étant affecté aux mesures acquises et principalement aux revalorisations de traitements, à hauteur de 169 millions.

Budget de reconduction : il est donc, dans une certaine mesure, un budget de déception tempérée par la rigueur des temps et des choix que nous avons à opérer.

Déception pour vous, je l'imagine, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque vous aviez déclaré l'an dernier à cette tribune, au cours de la discussion budgétaire, qu'il fallait « nous orienter dans l'avenir vers de sensibles augmentations de crédits ».

Déception aussi pour nous, parlementaires — nous l'avons constaté au sein des commissions — puisque nous souhaitons que la valeur éducative et sociale du sport et de l'animation des loisirs soit davantage reconnue et qu'une priorité plus grande lui soit accordée.

Déception enfin, pour ceux qui, professionnellement ou bénévolement, participaient à la mise en œuvre d'une politique sportive et qui attendent depuis de nombreuses années un accroissement de ses moyens.

La principale observation qu'il convient de formuler à propos de ce budget, c'est que l'action gouvernementale n'a pas encore donné à la politique sportive, avec ses prolongements d'animation de loisirs, la place et l'importance qu'elle devrait avoir, et qu'elle doit conquérir.

Je voudrais insister sur ce point.

Sans doute, monsieur le secrétaire d'Etat, pourriez-vous me répondre que, chaque année, des actions nouvelles sont entreprises, telles que les créations de centres d'information pour les jeunes, de sections de sport-études, de bases de loisirs ou, plus modestement mais tout aussi utilement, de circuits de randonnées sportives.

Certes, l'imagination peut suppléer parfois à l'absence de moyens, et je rends volontiers hommage à votre imagination ainsi qu'au dynamisme de votre action. Ce dynamisme porte en lui le germe de moyens supplémentaires car, pour être largement mises en œuvre, toutes les actions nouvelles appellent des moyens financiers plus substantiels, et ce dans la période où les charges de fonctionnement de votre département s'accroissent, atteignant maintenant 64 p. 100.

Ce sont donc en premier lieu les orientations mêmes de votre action, les objectifs de votre politique qui exigent, de la part de l'Etat, un accroissement des moyens financiers en faveur de la politique sportive et d'animation des loisirs.

Même s'il ne s'agit pas d'une loi-cadre, la loi sur le développement du sport, que vous comptez nous soumettre et que, je l'espère, vous nous présenterez l'an prochain, comportera, j'en suis sûr, des développements qui appelleront ces moyens financiers accrus.

Il est une deuxième raison pour laquelle s'impose cet accroissement de moyens financiers, déjà sollicité au sein de cette Assemblée.

Nous sommes en face d'un choix de société et d'un choix politique.

C'est un choix de société à un double titre. D'une part, on reconnaît de plus en plus que le sport et l'animation des loisirs constituent des moyens d'éducation et des facteurs d'équilibre pour les individus. D'autre part, il est indéniable que, sur le plan social, ils sont un élément de rééquilibrage pour notre société très urbanisée, par les rencontres qu'ils permettent, par la détente qu'ils procurent ou, tout simplement, par l'enrichissement qu'ils apportent d'une façon générale.

C'est vraisemblablement ce choix que le Gouvernement a voulu exprimer en rattachant le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports au ministère de la qualité de la vie.

Mais alors une question se pose : si la politique sportive et d'animation des loisirs constitue un facteur important de la qualité de la vie, ne faut-il pas faire coïncider le choix de société avec le choix politique ?

C'est en ce sens que la définition de moyens plus importants pour votre politique, monsieur le secrétaire d'Etat, rejoint le choix politique. Car on ne peut trop longtemps définir, améliorer et accroître les objectifs et les orientations d'une politique sans, en même temps, augmenter progressivement ses moyens.

Une deuxième question se pose à propos de cette observation générale : est-il possible de mettre en œuvre ce choix dans une période de difficultés économiques qui, hélas ! ne sera pas de courte durée ?

L'accroissement des moyens est-il possible ? Personnellement, je le crois, pour plusieurs raisons :

La première est qu'il faut bien qu'il y ait cohérence — je le disais il y a un instant — entre le choix de société et le choix politique.

La deuxième raison, vous la connaissez : la part du budget de votre département dans les dépenses de l'Etat est réellement faible puisque, selon les estimations, elle sera de l'ordre de 0,68 ou de 0,70 p. 100 en 1975.

Lors de l'élaboration du VII<sup>e</sup> Plan, il conviendra de déterminer clairement s'il est justifié et possible que, progressivement, la part de votre budget atteigne 1 p. 100 des dépenses de l'Etat.

Troisième raison : je crois que l'accroissement des moyens est possible parce que vous-même et le Parlement avez commencé à faire appel aux ressources extra-budgétaires et qu'il est possible de poursuivre dans cette voie.

Des ressources extra-budgétaires peuvent être dégagées, soit par l'affectation d'une part plus importante des ressources du pari mutuel urbain, soit — c'est là une suggestion que je fais à titre personnel car elle n'a pas été évoquée au sein de la commission des finances — par la création d'un concours de pronostics.

Vingt et un pays d'Europe, vous le savez, ont institué une telle formule ; certains en recueillent un produit net qui dépasse largement cinq cents millions de francs et qui est affecté au financement de nouveaux équipements sportifs ainsi qu'au soutien des clubs. Nous recevons de ces pays de magnifiques brochures qui permettent d'apprécier l'effort financier considérable dont bénéficient, de cette façon, les collectivités.

Aucun argument présenté contre les concours de pronostics ne me paraît devoir résister à un examen sérieux. Certes, il ne convient pas d'en faire fi, mais je crois qu'il faut étudier et préparer le lancement d'une telle formule dans notre pays, afin de compléter l'effort de l'Etat et des collectivités locales qui en ont le plus grand besoin pour faire face à toutes leurs charges.

En bref, monsieur le secrétaire d'Etat, seule une volonté politique nouvelle permettra de hisser les moyens de votre action au niveau de ses objectifs et de ses besoins.

Nous comptons sur vous pour associer le Parlement à cette réflexion et à la préparation des décisions nécessaires.

Mais cela constitue notre réflexion pour l'avenir et, revenant à l'analyse de votre projet de budget pour 1975, je dois vous présenter les trois observations principales que la commission des finances a approuvées et qui ont trait, respectivement, à la demande de moyens complémentaires, à l'efficacité de l'action du secrétariat d'Etat, à la régionalisation de cette action.

En ce qui concerne la demande de moyens complémentaires, il nous paraît nécessaire de maintenir, au moins pour 1975, l'action de votre secrétariat d'Etat au niveau atteint en 1974 ; ce que ne semble pas garantir complètement votre projet de budget à l'égard de deux actions prioritaires : le recrutement de professeurs et de maîtres d'éducation physique et l'équipement.

Il n'est prévu, en effet, que la création de 500 postes de professeur ou de maître d'éducation physique pour 1975, contre 700 en 1974. Ce chiffre est vraiment trop faible, d'autant que, pour assurer de façon plus significative un encadrement scolaire, 5 600 postes nouveaux sont nécessaires.

Est-il admissible que la création de ces 5 600 postes s'étende sur une dizaine d'années ? Nous ne le pensons pas, et c'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir nous assurer que 700 postes nouveaux de professeur ou de maître d'éducation physique seront effectivement mis au concours l'an prochain.

En ce qui concerne l'équipement, la progression des crédits est insuffisante pour que l'effort d'équipement soit en 1975 — au moins théoriquement sur la base des indices officiellement retenus pour la hausse des prix — maintenue au niveau de 1974. Cela est évidemment assez grave puisque la loi de programme n'est exécutée actuellement qu'à 81 p. 100.

Un crédit de 1 150 millions de francs aurait permis de réaliser cette loi de programme. Bien entendu, il n'est pas dans notre propos de réclamer un tel effort ; je ne fais qu'en rappeler l'horizon.

Mais, pour maintenir l'effort en 1975 au niveau de 1974, une dotation de 542,8 millions de francs aurait été nécessaire. Or il n'est prévu, dans le projet de budget, qu'une dotation de 532 millions de francs.

La commission demande donc au Gouvernement de dégager un crédit complémentaire de 10 800 000 francs pour maintenir en 1975 l'action d'équipement à son niveau de 1974.

Ma deuxième observation concerne l'efficacité de l'action de votre secrétariat d'Etat.

Nous savons que vous recherchez cette efficacité, mais la commission des finances vous demande de poursuivre tout spécialement les efforts entrepris pour assurer le plein emploi des équipements sportifs. Elle vous demande également de donner les instructions nécessaires pour lever les derniers obstacles, ceux, précisément, qu'a révélés l'enquête que vous avez engagée lors de l'élaboration du VII<sup>e</sup> Plan.

Si nous insistons sur ce point, c'est parce que nous savons qu'un décalage subsiste entre les constructions scolaires et les équipements sportifs et que, de ce fait, il est capital que le plein emploi soit assuré.

D'autre part, la commission des finances vous demande de rechercher une meilleure coordination de l'action des divers ministères et secrétariats d'Etat qui interviennent pour aider les organisations de jeunesse. A ce propos, j'ai lu avec intérêt les réponses que vous avez faites à la Cour des comptes pour expliquer toute l'action que vous avez déjà entreprise.

Cela suppose que soit amplifiée la politique contractuelle, et je crois que c'est particulièrement important au moment où l'on réclame des crédits plus substantiels pour votre secrétariat d'Etat.

Périodiquement, vous le savez, certaines revues dénoncent les critères peu clairs et souvent discutables selon lesquels seraient répartis les crédits d'intervention publique. Je reconnais toutefois qu'il n'est pas facile de définir ces critères et je ne sous-estime pas les difficultés que vous rencontrez dans votre effort pour engager une large politique contractuelle qui devra être encore amplifiée.

Enfin, nous attacherions du prix à ce que votre budget soit présenté l'an prochain avec une structure de programme.

Ma dernière observation concerne la régionalisation de l'action de votre secrétariat. Elle appelle d'abord une définition plus claire de la coopération avec les conseils régionaux qui s'y prêteront volontiers, dans la mesure où ils en auront les moyens, si les concours financiers qu'ils peuvent apporter pour le lancement des équipements régionaux sont eux-mêmes valorisés.

Il conviendrait ensuite que les programmes d'industrialisation des équipements sportifs soient conçus de façon plus ouverte sur le plan technique et plus décentralisée en ce qui concerne la passation des marchés. En d'autres termes, après avoir largement déconcentré votre action, le moment paraît venu de la décentraliser.

Il me faut maintenant conclure et cette conclusion n'étonnera que ceux qui estiment que le budget de 1975 pouvait régler tous les problèmes de notre pays et donner satisfaction à tous les départements ministériels.

Ce n'est pas le cas. Le budget de 1975 est un budget de rigueur et de choix. Pour votre département, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est la reconduction en 1975 de la dotation de 1974, mais aussi la recherche d'une meilleure efficacité.

C'est pour cette raison principale que la commission des finances vous propose, mes chers collègues, d'adopter ce budget, tout en nourrissant l'espoir que le problème tenant à la place et à l'importance de la politique sportive dans notre pays sera réexaminé et mieux résolu l'an prochain. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, centristes et démocrates sociaux.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Flornoy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la jeunesse et les sports.

**M. Bertrand Flornoy, rapporteur pour avis.** Madame le président, mes chers collègues, une fois de plus — je crois que c'est la douzième ou la treizième — j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée le rapport pour avis de notre commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Une telle confiance de la part de mes collègues m'a permis, comme à nombre d'entre vous, de constater les efforts réalisés depuis 1958, efforts considérables et qui tempèrent le malaise que nous éprouvons, cette année, à la lecture de certains fascicules budgétaires, vous le savez, hélas, monsieur le secrétaire d'Etat.

Je prie mes collègues de se reporter, pour l'analyse des chapitres du budget, au rapport écrit de notre commission, et je me contenterai de formuler quelques remarques de caractère général.

Ce budget confirme, tout le monde l'a bien compris, la volonté du Gouvernement de pratiquer une politique très libérale en faveur des activités de jeunesse. Le fait que les crédits qui s'y rapportent entrent dans le cadre de la qualité de la vie, prouve

bien que le Gouvernement n'a nulle intention de s'emparer de l'âme et du cœur des adolescents de ce pays.

Mais, comme je l'ai indiqué dans mon rapport écrit, ce libéralisme n'est accompagné d'aucune libéralité. Nous le regrettons. Certes, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports ne pouvait, pas plus que les autres ministères, échapper aux contraintes imposées par la conjoncture. Mais nous devons constater que ce budget n'augmente que de 11,9 p. 100 d'après les chiffres contenus dans le fascicule budgétaire, et de 14,1 p. 100 si l'on tient compte des 40 millions de francs qui proviendront du P. M. U. Ces taux de progression que le secrétaire d'Etat a confirmés devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, ne nous apportent qu'une faible satisfaction puisque le budget général de la nation augmente, lui, de 13,8 p. 100.

Nous savons, par ailleurs, qu'une des raisons de cette situation est due à un déséquilibre dans la répartition des crédits. L'insuffisance permanente de vos crédits vous oblige chaque année à procéder à des choix toujours difficiles et à corriger ce qui peut l'être. J'en donnerai un exemple.

En 1974, le choix s'était porté sur le titre IV, c'est-à-dire les subventions aux associations, qui augmentait de 14 p. 100 par rapport à l'année précédente. En 1975, la progression ne sera que de 7 p. 100 par rapport à 1974.

Cette année, l'effort porte sur les moyens de services, et en particulier sur les rémunérations et prestations du personnel qui progressent de 19 p. 100, soit de près de 200 millions de francs, alors que de 1972 à 1973 l'augmentation n'avait atteint que 65 millions.

Nous comprenons bien que pour 1975 vous ayez voulu dépasser le taux d'inflation prévu; vous avez agi en chef d'entreprise « social », et nous ne pouvons que vous en féliciter.

Mais, bien entendu, c'est la vie des associations de jeunesse, d'éducation populaire, de vacances et des fédérations sportives qui va souffrir de ce choix. En période de pénurie il faut fixer des priorités et le choix qui est fait éclaire, d'une certaine façon, les arcanes de ce budget.

Citons rapidement quelques chiffres. Pour les moyens des services, au titre III, 1 191 600 000 francs; pour les subventions, au titre IV, 192 millions, la différence est considérable, même si l'on ajoute aux subventions les 530 millions de francs d'équipements qui servent directement aux activités sportives ou socio-culturelles. Ce déséquilibre tend à s'accroître.

Il tient cette année encore à la nécessité de renforcer les structures de votre département ministériel.

Mais, cette ambition légitime, est également votre faiblesse, car une lecture attentive du budget montre qu'en réalité, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports couvre directement ou indirectement un nombre sans cesse croissant d'activités de plus en plus diversifiées: l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le secondaire bien sûr, mais aussi dans le primaire avec les conseillers-pédagogiques départementaux et de circonscription qui accomplissent un travail très apprécié; la formation des cadres, des enseignants, des animateurs, le recyclage des maîtres, la réalisation des lois de programme qui transforment le paysage sportif de la France; les subventions à des centaines d'associations, à la préparation olympique, aux maisons de jeunes, aux offices internationaux, aux centres de documentation, aux organismes de cogestion; la participation à des initiatives comme les bases de loisirs, le camping, les foyers d'accueil ou la lutte contre la toxicomanie, etc.

Votre secrétariat d'Etat assume aussi des responsabilités en matière de coopération avec des organisations internationales. Je pense en particulier au Fonds européen de la jeunesse créé par le Conseil de l'Europe, il y a quelques années, et auquel nous participons pour une somme de 20 p. 100. A cet égard, je me suis permis, dans mon rapport écrit, de suggérer avec discrétion, car c'est un sujet à la fois délicat et important, que le merveilleux paquebot qu'est la France soit mis à la disposition de la Communauté européenne pour qu'y soient accueillis les jeunes de nos pays. Certes, les gouvernements concernés doivent être consultés avant d'envisager toutes les modalités de cette initiative. Mais il n'est pas interdit de souhaiter que ce magnifique bateau poursuive, grâce à la jeunesse et pour la jeunesse, une carrière nationale et internationale.

Vous élargissez donc, chaque année, le champ de vos activités, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir car vous ouvrez ainsi des voies nouvelles sur l'avenir, mais sans disposer, comme l'a souligné le rapporteur de notre commission des finances, des moyens correspondants: 0,7 p. 100 des dépenses de l'Etat, pour une œuvre qui concerne l'ensemble de la jeunesse française, c'est peu!

Toutefois, il convient d'insister sur le fait que la participation des autres ministères aussi bien pour l'équipement que pour le fonctionnement des différentes associations est importante.

En outre, vous n'ignorez pas, mes chers collègues, que les conseils généraux consentent un effort financier de plus en plus grand puisque, par exemple, les crédits votés par le conseil général du département que j'ai l'honneur de représenter ici — la Seine-et-Marne — dépassent en fait les apports de l'Etat et que ce sont les petites communes qui, grâce à cette aide, peuvent s'équiper et animer leurs groupes sportifs. Il est normal que les collectivités appuient l'action de l'Etat. Si nous faisons le compte des aides accordées par les collectivités locales, de la contribution de l'Etat et des diverses autres ressources, nous constatons que le 1 p. 100 est atteint — même si ce n'est pas le 1 p. 100 attendu de l'Etat. Mais il faudrait alors viser les 2 p. 100. L'activité que vous avez entreprise méritait d'attirer un soutien financier de plus en plus grand. Nous le souhaitons tous.

Certaines de vos initiatives qui cherchent à résoudre les plus graves problèmes sont parfois trop hâtivement réalisées. J'en prendrai un seul exemple qui alimentera certainement nos discussions : l'éducation physique et sportive. Les créations de postes sont tout à fait insuffisantes. L'année dernière, elles s'élevaient à sept cents, ce qui a entraîné une juste réprobation. C'est certainement depuis douze ans — à part 1969 pour des raisons évidentes — le chiffre le plus bas de créations de postes d'éducation physique. Certes vous ne pouvez pas tout faire, mais il semble aussi que l'espoir mis dans la création des centres d'animation sportive, initiative à laquelle je me rallie volontiers, n'a pu donner en deux ans les résultats qu'on attendait.

Je regrette que les professeurs et les maîtres d'enseignement physique et sportif n'aient pas vu confirmer et conforter leur situation en 1975, quitte à retarder — pour mieux les concevoir — la réalisation des centres d'animation sportive. Il serait souhaitable que le Gouvernement assume ses responsabilités — et complètement — dans le domaine de l'enseignement physique et sportif. C'est alors qu'avec les syndicats représentatifs le dialogue pourra s'établir de façon que la participation de chacun soit fixée. Vous recevrez, j'en suis persuadé, monsieur le secrétaire d'Etat, le concours de toutes les bonnes volontés pour une concertation à laquelle le Parlement s'associerait volontiers. A cet égard notre commission se rallie à la proposition que M. le rapporteur spécial de la commission des finances vient de faire.

En conclusion, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a émis un avis favorable à l'adoption de votre budget, sous réserve que vous nous donniez l'assurance que de nombreux postes seront créés en 1975. Au nom de notre commission, et personnellement, je vous souhaite bon courage en cette année qui s'annonce difficile pour vous. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**Mme le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé de la jeunesse et des sports.

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, hier, à cette tribune, M. le ministre de la qualité de la vie vous a présenté les grandes lignes du budget que je suis chargé de vous soumettre, et MM. les rapporteurs — que je tiens à remercier tout particulièrement — viennent de vous les rappeler. Le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports disposera d'un budget de 1 862 millions de francs pour l'année 1974, ce qui correspond à une augmentation de 14,1 p. 100 par rapport à l'année précédente. Cette évolution est donc supérieure au rythme d'accroissement du budget général de la nation, qui est de 13,8 p. 100. Les crédits de fonctionnement progressent de 17,2 p. 100 et les crédits d'équipement de 7,5 p. 100 en autorisations de programme.

Je dois préciser tout d'abord que, l'an dernier, vous aviez formulé deux souhaits. Le premier — qui avait été d'ailleurs repris dans un amendement que j'avais proposé à la loi de finances — était que le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports soit attributaire d'une partie du prélèvement sur les recettes du Pari Mutuel Urbain. C'est, comme vous le savez, chose faite. Le Gouvernement a donc répondu à votre souhait.

Le deuxième, auquel toutes les formations politiques ici présentes attachaient une importance particulière, c'était l'élaboration d'un statut de l'inspection de la jeunesse et des sports. Vous savez également que c'est chose faite et, là encore, le Gouvernement a répondu à vos sollicitations.

Vous m'aviez demandé aussi de définir une politique de la jeunesse et des sports. C'est ce que je me suis efforcé de faire, et le Gouvernement déposera prochainement sur le bureau de votre assemblée un projet de loi sur le développement du sport, afin de doter notre pays d'une véritable politique sportive, tant en ce qui concerne la pratique du sport par le plus grand nombre que la haute compétition.

M. le rapporteur de la commission des finances vient d'indiquer qu'un accroissement des moyens paraissait éminemment souhaitable, mais fort problématique dans la conjoncture actuelle.

Je suis persuadé, pour ma part, que nous pourrions accroître ces moyens dans la mesure où le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports assurera la meilleure gestion possible.

Peut-être — et ce n'est pas là seulement pour innover à tout prix — faudra-t-il compresser les dépenses dans certains secteurs, pour en privilégier d'autres ?

Mais suivons le jeune au cours de ses études, car c'est lui, finalement, qui nous intéresse au premier chef ; cela nous permettra de mieux faire percevoir les actions menées par le secrétariat d'Etat en la matière.

Commençons par l'école primaire. Il nous faut ici non seulement retenir mais appliquer le mieux possible le principe du tiers-temps pédagogique. Dans ce but, nous nous efforçons — je l'ai dit à plusieurs reprises — de respecter un principe auquel les instituteurs sont tout particulièrement attachés, celui de l'unicité du maître : les instituteurs continueront donc, comme ils l'ont toujours fait, à assurer l'éducation physique et sportive au même titre que l'enseignement des autres disciplines.

Je sais que l'éducation physique et sportive évolue et qu'il est parfois difficile pour les instituteurs de s'adapter aux circonstances nouvelles de son enseignement.

C'est la raison pour laquelle, dans l'optique même d'une meilleure formation des instituteurs, nous améliorons, dans les écoles normales, les conditions d'enseignement de l'éducation physique et sportive.

En outre, au cours du déroulement de leur carrière, ils sont appelés à effectuer le plus grand nombre possible de stages. Enfin, le réseau des conseillers pédagogiques de département ou de circonscription, auquel M. Flornoy a fait allusion, se développe, puisqu'au total, en 1975, ils seront environ huit cents.

Dans l'enseignement secondaire, au collège ou au lycée, cinq heures par semaine d'éducation physique et sportive avaient été prévues. Cela a fait l'objet d'un débat à l'Assemblée.

Je suis bien conscient que l'éducation physique et sportive est nécessaire dans les écoles secondaires car, dans la mesure où les jeunes ont pris le goût du sport à l'école primaire, il faut bien répondre ensuite à leur demande de pratique sportive.

J'ai constaté, cependant, et je ne suis pas le seul, que les temps changent : si les jeunes élèves, ceux qui nous intéressent au premier chef, souhaitent, comme naguère, que l'école donne une éducation physique et sportive, ils désirent maintenant, pour des raisons évidentes, pratiquer la discipline de leur choix.

Pour exaucer leur vœu, je m'efforce d'innover. Il s'agit d'instituer une sorte de « tronc commun » pour l'éducation physique et sportive, tout en permettant aux jeunes, qui le réclament légitimement, de pratiquer une discipline précise, par exemple le judo, l'athlétisme ou la natation.

De là vient l'idée que vous connaissez bien d'imposer trois heures d'éducation physique et sportive dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et deux heures dans le second, mais en les complétant par d'autres heures obligatoires, consacrées aux sports dits optionnels, au cours desquelles les maîtres, dont je tiens à souligner le dévouement, enseigneront aux élèves une discipline de leur choix. Si, au sein d'une classe qui comporte trente élèves, chacun de ces derniers demandait à pratiquer une discipline différente, l'enseignement ne pourrait évidemment pas être donné.

Il est vrai que le projet de budget ne prévoit la création que de cinq cents emplois d'enseignant pour la rentrée scolaire de 1975. Ce chiffre peut vous paraître insuffisant. Pourtant, si on le compare au nombre des emplois créés par l'ensemble du projet de loi de finances, le secrétariat à la jeunesse et aux sports enregistre un taux de progrès des créations d'emplois des plus importants.

Le taux de progression du nombre des emplois d'enseignant dépasse même le taux de progression démographique, puisqu'il augmente de 2,5 p. 100, alors que la population scolaire s'est accrue, d'après les chiffres donnés par le ministère de l'éducation, de 1,7 p. 100.

En moyenne, les élèves des collèges et des lycées reçoivent environ deux heures vingt par semaine d'éducation physique et sportive. Nous voulons atteindre trois heures dans le premier cycle et deux heures dans le second.

J'ai donc dû engager une politique de transfert pour donner à tous les enfants de France les mêmes chances en éducation physique et sportive. Si tel établissement en dispense cinq heures alors que tel autre n'en accorde qu'une heure, un transfert s'impose afin que les élèves reçoivent partout le même nombre d'heures d'enseignement.

Cette politique que j'ai engagée, je la poursuivrai pendant trois ans. Bien sûr, elle fait supporter quelques contraintes à un certain nombre d'enseignants mais lorsqu'on appartient à la fonction publique il faut accepter les servitudes.

En dehors de l'école, les élèves, même s'ils ne sont mus par aucun esprit de compétition, peuvent fréquenter les centres d'animation sportive. Ils trouvent dans ces centres une cellule d'accueil pour la pratique du sport de leur choix.

En 1974, 395 centres d'animation sportive étaient mis en place. Nous en créerons une centaine de plus en 1975. L'expérience est donc une réussite. La preuve en est que les 230 000 jeunes qui pratiquent dans ces centres leur discipline de prédilection semblent particulièrement satisfaits.

Dans les centres d'animation, je tiens à le souligner, on ne déplore aucun absentéisme, alors que ce n'est pas toujours le cas, hélas ! dans les collèges et les lycées. Un grand nombre d'enseignants y croient et les parents comme les élèves acceptent aujourd'hui ces centres qui, à l'époque de leur création pouvaient susciter, il est vrai, quelques doutes. Nous n'en sommes encore qu'au stade expérimental mais la réussite de certaines expériences me rend particulièrement optimiste pour l'avenir.

Cependant, certains jeunes veulent pratiquer la compétition sportive dans le cadre du lycée ou du collège. Nous devons nous réjouir de cet état d'esprit. La possibilité leur en est offerte par l'Association du sport scolaire et universitaire que vous connaissez tous.

En 1975, les crédits de l'A.S.S.U. augmenteront de 14,8 p. 100 et environ un million de jeunes élèves, mais aussi des universitaires pourront disputer des compétitions sportives. A l'échelon national et même international, les activités de cette association sont importantes, ce qui justifie tout l'intérêt que lui porte le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports.

J'aurais souhaité que les enseignants, tant les professeurs, qui assurent vingt heures d'éducation physique et sportive, dont trois consacrées à l'A. S. S. U., que les maîtres, qui donnent vingt et une heures de cours, dont trois à la même association, acceptent comme je le leur ai demandé, de consacrer des heures supplémentaires à l'Association du sport scolaire et universitaire.

Compte tenu de la prise de position de certains jeunes professeurs d'éducation physique et sportive, je ne désespère pas de les voir répondre favorablement à ma demande dans l'intérêt du sport et de la jeunesse de notre pays. Je sais que les enseignants y sont sensibles. Comme on vous l'a déjà dit, 6 700 000 francs ont été inscrits dans notre projet de budget afin de rémunérer les heures supplémentaires que pourraient solliciter les enseignants.

Pour les jeunes qui veulent pratiquer la très haute compétition, nous avons innové en créant les sections sport-études qui accueilleront les sujets remarquables par leurs moniteurs dans les clubs, par les professeurs d'éducation physique et sportive au collège, dans les centres d'animation sportive ou à l'A. S. S. U.

Les sections sport-études représentent l'avenir à moyen terme du sport français de haute compétition, car les résultats ne seront pas immédiats. L'expérience faite en 1974 a porté tous ses fruits. Tous ceux qui se montraient sceptiques l'année dernière sont aujourd'hui convaincus.

De même, tous ceux qui sont attachés, à quelque titre que ce soit, au développement de la haute compétition, afin que notre pays améliore ses résultats dans les compétitions internationales, souhaitent la multiplication de ces sections. On en ouvrira soixante et une en 1975.

Les sections sport-études couvrent pratiquement toutes les disciplines et l'étudiant ou l'élève qui veut s'adonner à la haute compétition partage son temps entre les disciplines intellectuelles et le sport choisi. On souligne trop souvent les succès de notre pays dans les compétitions internationales. Je puis vous indiquer, d'ores et déjà, que dans certaines sections, notamment à Vittel et à Poitiers, pour la natation, des minimes et des cadets réalisent les meilleurs temps internationaux.

Les sections sport-études, dont j'attends beaucoup dans l'avenir, reflètent mon optimisme dans le domaine du sport de haute compétition.

En vérité, nous n'avons rien inventé. Le système existe depuis fort longtemps dans les pays anglo-saxons et il est également mis en œuvre dans les pays de l'Est, je le reconnais volontiers.

A ce sujet, je dois préciser que je n'ai jamais critiqué les méthodes d'entraînement de quelque pays que ce soit. Quand je suis revenu des championnats d'Europe, à Vienne, on a prétendu que j'avais critiqué les méthodes d'entraînement des Allemands de l'Est. C'est inexact. J'approuve, bien au contraire, leur entraînement sur-intensif et il serait souhaitable de pouvoir transposer ces méthodes dans notre pays.

**M. René Rieubon.** Dont acte !

**M. Pierre Mazeaud,** secrétaire d'Etat. On pourrait être sceptique à propos des résultats des élèves des sections sport-études dans les disciplines intellectuelles. Ceux qui aiment le sport et le pratiquent savent qu'il est possible de cumuler des activités sportives et intellectuelles. Les résultats obtenus au baccalauréat en témoignent. Le pourcentage des succès a atteint 82 p. 100 parmi les élèves des sections sport-études, alors que la moyenne nationale n'a été que de 71 p. 100.

Voilà pour le jeune à l'école ; considérons celui qui entre à l'université ou dans la vie active.

A l'université, environ un quart des étudiants pratiquent une discipline sportive. Nous avons prévu, vous le savez, 8 500 000 francs en crédits de fonctionnement. Le fonctionnement de certaines installations entraîne cependant quelques difficultés. Pour les résoudre, M. Soisson et moi, nous avons considéré qu'il convenait de leur affecter une somme de dix francs prélevée sur les droits d'inscription acquittés chaque année par l'étudiant.

En ce qui concerne les étudiants attirés par la haute compétition, l'expérience des sections sport-études lancée dans les lycées et les collèges sera bientôt déposée. Au mois de novembre, deux sections vont être créées, l'une à Paris, l'autre à Orléans.

Quant aux jeunes qui entrent dans la vie professionnelle, ils feront l'objet d'un prochain débat. En effet, un projet de loi sur le développement du sport sera bientôt déposé. J'espère obtenir un aménagement des horaires de travail en faveur de ceux qui, au sein d'une entreprise, désirent s'adonner à un sport.

Pour le sport de haute compétition, je vous le répète, je suis relativement optimiste, étant donné notre apport, au niveau scolaire et universitaire, à certains projets de concentration. Par exemple, il faut que l'institut national des sports devienne le haut lieu de la compétition française.

Dans nos crédits de fonctionnement nous avons considéré que les fédérations méritaient un effort prioritaire. En deux ans, leurs dotations ont augmenté de 35 p. 100 pour atteindre un montant total de 65 564 000 francs.

Vous savez également que nous avons tenu à revaloriser la rémunération de nos cadres techniques. Les succès de notre pays dans la haute compétition dépendent en grande partie des entraîneurs de toutes les fédérations. C'est la raison pour laquelle, tout en rendant hommage à l'effort qu'ils ont accompli dans toutes les disciplines, je leur demande de le poursuivre, en prévision des grandes compétitions internationales, car notre pays sera jugé au vu de ses résultats.

On a coutume, d'ailleurs, de considérer nos performances comme médiocres. C'est faux. La France enregistre de grands succès dans nombre de disciplines. On ne le souligne peut-être pas suffisamment.

Le sport des jeunes ne représente pas tout le sport français. Il ne faut pas oublier les adultes et tous ceux qui considèrent que l'exercice physique répond à une nécessité presque de caractère biologique. Le sport est une des conditions essentielles de la bonne santé compte tenu des agressions que nous subissons dans le monde moderne.

Pour satisfaire cette exigence, nous avons lancé une politique des bases de loisirs. Au nombre de quatorze dans la région parisienne, elles ne servent pas seulement aux jeunes mais à tous. Nous développons une nouvelle forme de sport, le sport-détente ou le sport-loisir, la « randonnée » et le cyclotourisme, par exemple.

La France possède 11 500 000 vélos. Elle vient au troisième rang dans le monde. C'est pourquoi, nous avons récemment proposé d'aménager 5 000 kilomètres de chemins de hâlage à l'usage des cyclotouristes. Dans la même optique, il faut développer la pratique du ski de fond à tout âge, le sport équestre et les sentiers sportifs. Ainsi, chacun pourra bénéficier d'installations adaptées au sport qu'il désire pratiquer et à la façon dont il désire s'y adonner.

Pour conclure sur ce premier chapitre, le sport, je remarquerai que, contrairement à certaines opinions, la France est une nation sportive. La proportion des licenciés y est proportionnellement plus élevée que dans d'autres pays. Ils sont 6 700 000 au total, ce qui signifie que le nombre des pratiquants doit atteindre quinze millions.

Bien entendu, je souhaite, et vous partagez sans doute ce souhait, que nous passions à vingt, vingt-cinq ou trente millions. Je suis persuadé que nous sommes à une époque de maturité. Compte tenu des transformations que subit la pratique du sport actuellement, on peut espérer que ses adeptes seront demain de plus en plus. N'est-ce pas notre objectif ?

Le projet de loi sur le développement du sport, que nous vous soumettrons au mois d'avril prochain et que nombreux, j'espère, vous voterez, calmera sans doute certaines appréhensions au sujet du sport.

Pour en revenir aux occupations des jeunes en dehors de l'école, ils s'intéressent souvent aux activités socio-éducatives et adhèrent à des associations. Actuellement, environ 10 p. 100 des jeunes Français sont « organisés », c'est-à-dire membres d'associations.

A ce sujet, on a souvent reproché au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports de n'avoir pas de politique de la jeunesse et on évoque, alors, ce qui pourrait être entrepris dans le domaine sportif.

Je vous précise immédiatement qu'il est hors de question que le Gouvernement élabore une « politique de la jeunesse » : il doit se borner à donner des orientations. En effet, nous sommes un pays démocratique où la liberté d'association va à l'encontre de toute politique qui serait imposée ! (Applaudissements sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Nous désirons, au contraire, faciliter la liberté d'association, faire en sorte que les jeunes aient la faculté d'adhérer à l'association de leur choix. Tout en tenant à respecter cette liberté, le Gouvernement a été obligé, cependant, de préciser des orientations.

Vous les connaissez. Je les ai laissés poindre tout à l'heure en répondant à vos rapporteurs : à défaut d'un accroissement des moyens qui nous sont offerts, nous pouvons, par une meilleure gestion, privilégier certains secteurs. Il en va ainsi dans le domaine de la jeunesse. J'affirme même que désormais nous aiderons plus particulièrement les associations qui visent des buts précis, et qui atteignent certains objectifs dans le cadre de conventions passées avec mon secrétariat d'Etat.

Il faut enfin inaugurer une politique contractuelle. Certaines associations jouent un véritable rôle de service public. Je songe, notamment, à toutes celles qui encadrent les jeunes des colonies de vacances et qui se chargent ainsi de 1 400 000 jeunes Français. De telles associations doivent bénéficier d'une aide privilégiée.

**M. Roger Corréze.** Très bien !

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** Cela nous conduira à revoir nos rapports avec les associations qui n'acceptent pas cette politique contractuelle.

Comme, de toute façon, nous ne pouvons aider les dix mille associations que compte la France, nous serons contraints de nous limiter à celles qui acceptent le contrat, à celles où les jeunes réalisent des objectifs précis, en un mot à celles qui répondent, en quelque sorte, à une notion de service publique.

Notre action dans ce domaine ne concerne que 10 p. 100 environ des jeunes et il y a quelque ambiguïté sur la notion même de « jeune » du fait de l'abaissement de l'âge de la majorité légale ; cependant nous continuons à admettre que pour les associations sont jeunes même ceux qui ont franchi le seuil des dix-huit ans.

Certes, les jeunes souhaitent que l'on réponde à leur souci de formation socio-éducative, de loisirs, de détente, mais ils veulent aussi — et le Gouvernement s'efforcera de satisfaire cette demande — lorsqu'ils entrent dans la vie active, être assurés d'un logement, d'un emploi et bénéficier des meilleurs loisirs possibles. De sorte que l'action de mon secrétariat d'Etat, jouant son rôle interministériel en ce domaine, s'orientera surtout vers la recherche de solutions à ces trois problèmes essentiels qui, pour les jeunes, sont encore plus importants que toute formation socio-éducative quelle qu'elle soit.

Nous chercherons à privilégier toutes les associations telles que l'U. F. C. V. — Union française des centres de vacances — les C. E. M. E. A. — centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active — qui s'occupent des colonies de vacances et qui encadrent, grâce au dévouement des animateurs, plus de 1 400 000 enfants par an.

En conséquence, les crédits de fonctionnement destinés à ces associations augmenteront de 15,24 p. 100 et ceux consacrés à la formation de leurs cadres, de 16 p. 100.

Mais, au-delà de toute formation socio-éducative, les jeunes souhaitent une meilleure information. Ils sont en effet quelque peu désorientés quand ils désirent entrer à l'université ou dans la vie active et c'est encore plus vrai pour les provinciaux qui viennent à Paris à la recherche d'un emploi.

D'où la nécessité, soulignée par MM. les rapporteurs, de développer nos organismes d'information comme les C. I. D. J. — centres d'information et de documentation jeunesse — qui fonctionnent déjà parfaitement bien à Paris et à Marseille. Cette action sera poursuivie en province : deux nouveaux centres vont être ouverts dans les prochains mois, deux autres seront lancés au cours de l'année prochaine.

Il convient aussi de se préoccuper de l'accueil des jeunes étrangers et des jeunes provinciaux qui viennent découvrir la capitale. Pour ce faire, nous avons engagé la création d'un troisième centre d'accueil à la Défense et la transformation, en collaboration avec la ville de Paris, de ce que nous appelons l'auberge de la jeunesse du boulevard Kellermann en un véritable hôtel d'accueil.

Il importe enfin, malgré une certaine disparité entre les objectifs et notre politique — M. le rapporteur l'a souligné — d'appréhender et de suivre au mieux certains phénomènes nouveaux, par exemple, le phénomène « moto ». Vous savez la faveur que la pratique de la moto rencontre auprès des jeunes ;

d'où la nécessité pour mon secrétariat d'Etat d'y répondre par la création, notamment, de pistes spéciales pour les motos installées près des aéroports, là où les jeunes ne seront pas rejetés parce qu'ils font du bruit. J'envisage aussi de me battre, éventuellement, avec les ministères intéressés pour poursuivre la promotion du trial et de la « moto verte ».

Pour en terminer avec ce second chapitre de mon exposé, qu'il me soit permis de dire qu'il s'agit, non pas d'orientations nouvelles, mais de certains changements. Je le répète, nous entendons privilégier ceux qui consentent les efforts les plus spécifiques, dans le respect d'un principe auquel nous sommes les uns et les autres profondément attachés ici, le refus de l'étatisation de quelque secteur que ce soit. De même qu'en aucun cas le sport ne doit être étatisé — car il faut laisser aux fédérations leur indépendance — de même la jeunesse ne doit pas être étatisée, comme c'est, hélas ! souvent le cas dans d'autres pays où n'existe qu'une seule association sportive.

Notre politique du sport et de la jeunesse s'appuie sur des équipements et notre programme en la matière sera réalisé, à la fin du VI<sup>e</sup> Plan au taux de 82,9 p. 100. Bien entendu, j'inclus dans cette progression les quarante millions de francs prélevés sur les recettes du pari mutuel urbain.

L'expérience, en effet, a été particulièrement satisfaisante, notamment pour les piscines et surtout les Cosec — complexes sportifs évolutifs couverts — c'est-à-dire les salles de sport. Mais à la demande de certaines collectivités locales, nous poursuivons aussi la construction de piscines et de gymnases traditionnels.

Retenez qu'en 1974 un gymnase a été créé tous les jours et une piscine tous les deux jours. Cet effort se poursuivra en 1975 au même rythme.

Nous développerons aussi — et cette action est davantage ressentie en milieu rural — les mini-clubs de jeunes, étant entendu que, pour aider certaines communes qui le souhaitent, l'adjonction à ces clubs de vestiaires-douches sera possible.

Nous multiplierons les terrains d'aventure, les sentiers sportifs, les bases de loisirs. Pour la seule région parisienne, 3 500 hectares sont retenus dans ce but. Pendant les week-ends, trois à cinq mille personnes par jour fréquentent ces installations à Cergy-Pontoise et à Saint-Quentin-en-Yvelines, chiffres particulièrement significatifs.

Nous développerons également les bases littorales de loisirs.

Mais, en tous secteurs, notre premier souci est d'assurer le plein emploi des équipements. Ne tombons pas dans l'excès de la construction à outrance, alors que des équipements demeurent inutilisés. Rien n'est plus triste qu'un stade vide, qu'une piscine sans nageur !

Des conventions doivent donc être passées entre le ministère de l'éducation, propriétaire de certains équipements, mon département ministériel et les collectivités locales.

Car pour assurer le plein emploi des équipements, nous nous sommes heurtés pendant de nombreuses années — et je vous prie de m'excuser si j'entre dans des détails techniques — à des difficultés tenant à la nature des sols.

Certaines collectivités locales souhaitent, en effet, que leur terrain de sport soit dans le meilleur état possible le jour où l'équipe de la commune rencontrerait une équipe adverse. Ainsi un terrain de football ne servait qu'une fois par semaine ou par quinzaine.

Il faut poursuivre la recherche de nouveaux sols artificiels, comme la résine synthétique, pour les stades de football et du rugby, ce qui supprimera l'usure du terrain et facilitera son plein emploi.

Il y a vingt ans, la découverte des sols synthétiques fut vivement critiquée et la fédération française d'athlétisme hésitait même, en fonction des directives de la fédération internationale, à homologuer les records sur ces sols. Aujourd'hui, tous les records, même réalisés sur sols artificiels, sont homologués.

Nous invitons donc les chercheurs à orienter leurs travaux vers la découverte des meilleurs sols, mais pour tous terrains, ce qui facilitera grandement le plein emploi des équipements.

En conclusion, toutes les orientations de mon secrétariat d'Etat ne pourront être soutenues que dans la mesure où se poursuivra l'œuvre considérable entreprise depuis de nombreuses années en faveur du développement du sport en France.

A ce propos, je rends un hommage particulier à l'administration du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. Les inspecteurs m'ont fait part tout récemment de leur satisfaction d'avoir vu aboutir leurs revendications, d'ailleurs parfaitement légitimes, que je m'étais engagé, l'an dernier, ici même, à satisfaire.

Reste le problème qui, je le sais, vous préoccupe, du statut des directeurs régionaux et départementaux, mais sa solution est en bonne voie. Comme je l'ai fait en 1974, lors de la présentation du budget, pour le statut des inspecteurs, je prends aujourd'hui le même engagement en ce qui concerne le statut des directeurs régionaux et départementaux.

Mesdames, messieurs, je suis effectivement optimiste. Certes, les contraintes budgétaires, qui ont été soulignées excellemment par les rapporteurs, maintiennent mes crédits à 0,74 p. 100 du budget national.

Mais je sais que grâce à votre appui, et notamment au soutien que vous m'apporterez lorsque vous sera soumis le projet de loi sur le développement du sport, qui proposera pour la première fois une législation pour le sport français, nous inaugurerons une véritable politique sportive. Je suis convaincu que cette politique nous donnera dans l'avenir la satisfaction d'obtenir de bons résultats en haute compétition, mais aussi celle de voir un plus grand nombre de Français et de Françaises pratiquer une discipline sportive.

Je souhaite que les orientations que nous définirons pour la jeunesse s'appliquent, non seulement aux jeunes qui sont organisés, mais à tous les jeunes de notre pays et j'ai la conviction intime et profonde que nous sommes dans la bonne voie.

Et puisque vous avez fait appel à mon dynamisme, soyez assurés que c'est avec ce même dynamisme que je poursuivrai mon effort dans l'intérêt du sport et de la jeunesse de notre pays. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Mme le président. Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Lazzarino.

M. Georges Lazzarino. Monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque le projet de budget de votre département ministériel a été publié, une appréciation s'est répandue dans les associations de jeunesse et d'éducation populaire, appréciation qui, pour prêter à sourire, n'en montre pas moins le caractère dramatique d'une situation dont le Gouvernement dont vous êtes membre est responsable.

On a dit : le 1 p. 100, c'est comme l'Arlésienne, on en parle toujours mais on ne le voit jamais.

Il est vrai que vous n'êtes pas avare de promesses. Depuis trois ans, chaque année, vous promettez que le budget de la jeunesse et des sports...

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. Depuis deux ans !

M. Georges Lazzarino. ... atteindra à terme — c'est votre propos — 1 p. 100 du budget de l'Etat.

Une fois de plus, il n'en est rien. Le rapporteur spécial vient de préciser que votre budget représentera de 0,68 à 0,70 p. 100 du budget de l'Etat.

Alors, pour camoufler la triste réalité, vous présentez votre budget avec une habileté qui tend à faire croire que s'il n'est pas en progrès, du moins n'est-il pas en régression.

Pourtant, rien n'est plus faux. Deux pourcentages le démontrent. L'an passé, le budget de votre département ministériel progressait, si mes souvenirs sont exacts, de 11,74 p. 100, tandis que l'érosion inflationniste a été de 18 p. 100. Le budget que vous nous proposez aujourd'hui augmente de 11,66 p. 100, déduction faite des quarante millions du Pari mutuel urbain. Or, en 1975, selon les experts de l'O. C. D. E. et selon vos propres prévisions au chapitre des moyens de service, l'augmentation du coût de la vie atteindra 15 p. 100.

Nous sommes donc loin de compte, car non seulement un retard est pris sur l'an passé, mais vous y ajoutez un nouvel handicap pour l'année à venir, sans compter ce que vous ne prévoyez pas mais que la crise inflationniste que nous connaissons devrait pourtant vous conduire à prendre en considération.

Dans ces conditions, comme nous l'ont expliqué les nombreux dirigeants d'associations de jeunesse et d'éducation populaire qui nous ont fait connaître leurs préoccupations, la loi de programme d'équipement sportif et socio-éducatif ne sera réalisée qu'à environ 65 p. 100 seulement du montant fixé par le Parlement.

Mais surtout, votre budget aura inévitablement des conséquences néfastes sur les activités de jeunesse et d'éducation populaire, et je m'arrêterai quelques instants sur ce point.

Des licenciements, des réductions d'emplois, un accroissement du chômage vont encore intervenir dans ce secteur. Les victimes en seront, non seulement les animateurs professionnels, mais plus particulièrement les jeunes qui fréquentent les associations et les centres créés à l'initiative des collectivités locales.

Les transferts de charges, pour le fonctionnement des différentes activités, vont encore s'accroître, d'une part, pour les familles et les utilisateurs, obligés d'assumer des frais supplémentaires pour leur participation aux activités, et, d'autre part, pour les collectivités locales.

Combien de petites et moyennes communes ne pourront pas assurer normalement le financement des maisons de jeunes et de la culture et des centres de loisirs par suite de l'insuffisance ou de l'absence des crédits d'Etat !

La tendance à la suppression d'activités s'accroîtra encore.

Déjà, nous savons que, pour Noël prochain, des séjours de neige seront supprimés par des associations et des collectivités locales.

Si les moyens ne sont pas donnés aux organismes de formation, nous savons aussi que de nombreux jeunes, qui s'étaient donné pour but de suivre des stages de formation pour encadrer des centres et des colonies de vacances, seront obligés d'y renoncer car les frais de l'intervention pédagogique nécessaire à leur apprentissage seraient plus élevés que la rétribution qui leur serait allouée pour le service rendu.

La tendance à la privatisation des activités de loisirs où le seul souci éducatif devrait prévaloir, autrement dit, le passage de ces activités entre les mains des sociétés capitalistes uniquement préoccupées de profits, s'aggrave encore.

La ségrégation sociale, aujourd'hui manifeste dans tous les domaines intéressant l'éducation et la culture, se trouvera accentuée par l'effet de votre budget qui démontre que la satisfaction des besoins éducatifs et culturels des jeunes est considérée par vous comme un supplément, un luxe, un coin de la vie que vous sacrifiez bien aisément.

On vous entend souvent, monsieur le secrétaire d'Etat, faire des déclarations sur l'importance et la nécessité de l'indépendance des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Mais le budget que vous osez nous présenter constitue en fait la mise en cause du droit d'association, de l'indépendance des organisations, des possibilités d'actions volontaires et de pratique sociale qu'elles développent, base de la formation du citoyen, comme l'estiment fort justement les cent cinquante organisations nationales représentatives groupées au sein du comité national pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, et le comité pour le doublement du budget de votre secrétariat d'Etat.

Le 24 octobre dernier, une grande organisation éducative de jeunes inaugurerait ses nouveaux locaux. A cette occasion, l'une des principales dirigeantes de ce mouvement soulignait la nécessité de faire reconnaître le fait associatif — donc les associations — comme facteur de développement. Démontrant l'importance d'une politique de la jeunesse, cette même personne disait :

« Les questions de la jeunesse sont celles de la nation et la responsabilité de ceux qui en ont la charge est peut-être parmi les plus difficiles du fait de leur ampleur et de leur enjeu. » Poursuivant son propos, elle soulignait la nécessité d'ouvrir aux jeunes de notre pays « des perspectives et de promouvoir des réponses nouvelles ».

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous connaissez ces propos ; vous les avez très certainement lus ou même entendus. Et ce n'est pas la première fois qu'un dirigeant d'association de jeunesse porte ce genre d'appréciation à votre connaissance comme à la nôtre.

Pourtant, et plus que jamais, votre budget témoigne concrètement de votre refus et de celui du gouvernement auquel vous appartenez, de servir les intérêts réels et fondamentaux de la jeunesse.

Qu'il s'agisse de l'école ou de l'université, de l'entrée dans la vie active et du premier emploi, de l'activité professionnelle des jeunes travailleurs, votre politique tend exclusivement à servir les besoins, les intérêts étroitement utilitaires des grosses sociétés monopolistes, intérêts qui sont en contradiction avec les nécessités éducatives et professionnelles de la jeunesse.

A l'inégalité des salaires pour un travail égal que subissent depuis longtemps les jeunes travailleurs, le patronat ajoute, aujourd'hui, avec l'approbation du Gouvernement, l'exclusion des jeunes de la vie professionnelle avant même d'avoir travaillé.

Dans le département des Bouches-du-Rhône, par exemple, les demandes d'emploi non satisfaites sont passées de 16 561 en août 1973 à 19 640 en août 1974, et 25 p. 100 d'entre elles sont présentées par des gens âgés de moins de vingt-cinq ans.

De même que vous refusez aux jeunes le droit au travail dans les faits, vous leur refusez le droit aux loisirs. C'est au peuple, particulièrement à la jeunesse, que vous voulez faire payer la crise actuelle et l'inflation qui en découle, alors que la responsabilité en incombe aux grosses sociétés monopolistes et au Gouvernement qui protège et soutient celles-ci.

La jeunesse de notre pays et ses associations aspirent à voir appliquer une véritable politique de la jeunesse qui ne mette pas en cause la satisfaction de ses besoins mais qui tende, au contraire, à les satisfaire.

Contrairement à vos propos, une politique offrant à toute la jeunesse les moyens d'apprendre, de travailler, de se cultiver et de se défendre, en répondant aux besoins scolaires, aux besoins éducatifs et professionnels, mais aussi aux besoins des associations de jeunesse et d'éducation populaire ne mettrait nullement en cause la liberté des individus et l'indépendance des associations. En revanche, votre politique, qui est au service

exclusif des grosses sociétés multinationales, porte atteinte au libre agissement des jeunes, à leur épanouissement social et culturel dans le cadre des organismes qu'ils se sont choisis pour agir.

En prétendant qu'une politique de la jeunesse serait contraire aux exigences démocratiques des jeunes et de leurs associations, vous cherchez tout simplement à cacher le caractère de votre propre politique, contraire aux intérêts de la jeunesse.

Mais cette politique existe et nous en mesurons les effets néfastes pour la jeunesse. C'est elle que nous combattons sur tous les plans qui concernent la vie des jeunes.

Une véritable politique de la jeunesse répondant aux orientations démocratiques dont les jeunes ont besoin pour s'épanouir dans la vie, ce n'est pas une politique qui se cache; c'est une politique qui s'établit avec le concours et la participation de la jeunesse et aussi avec la participation de ceux qui ont la responsabilité des affaires du pays.

Cette politique qui ouvre des perspectives et des réponses nouvelles, treize millions de Français l'ont approuvée. D'autres, qui constatent aujourd'hui les effets néfastes de celle que vous appliquez, les rejoindront bientôt pour créer les conditions d'application d'une politique nouvelle.

Nous refuserons ce budget, comme nous refusons de cautionner la mise en cause de la vie scolaire, universitaire, professionnelle de la jeunesse. Car ce budget n'offre que des miettes aux jeunes et à leurs associations; il est la démonstration d'une volonté délibérée de sacrifier l'avenir de notre pays et le tissu social de la nation, c'est-à-dire sa jeunesse: loin de répondre aux besoins des jeunes, il traduit au contraire un refus délibéré de les prendre en compte.

Il n'existe qu'une seule réponse à la politique de dégradation nationale qui touche en premier lieu la jeunesse mais aussi toutes les autres couches de la population. C'est celle dont j'ai parlé tout à l'heure et que treize millions de Français ont approuvée: le programme commun de gouvernement.

C'est avec lui que les jeunes et leur associations verront favoriser l'exercice de leurs responsabilités parce que les moyens concrets leur en seront procurés.

C'est avec lui qu'on travaillera enfin à supprimer les inégalités sociales, à donner à tous les jeunes gens et à toutes les jeunes filles, des chances égales pour l'éducation, le métier, le travail, les loisirs et les sports.

C'est avec lui que s'instaurera réellement un dialogue constructif entre les pouvoirs publics — singulièrement le Gouvernement — les jeunes et les associations de jeunesse et d'éducation populaire.

C'est avec lui que cesseront les pratiques dont souffrent aujourd'hui les associations, et qui consistent tout simplement à refuser de satisfaire les besoins qu'elles expriment, pour ne mettre en œuvre que les seules décisions prises à l'Élysée.

Demain, par le moyen du programme commun de gouvernement, les jeunes et les adultes de ce pays et les associations de jeunes et d'éducation populaire se prendront en charge et répondront eux-mêmes aux exigences de leur vie, auxquelles aujourd'hui vous avez décidé de tourner le dos.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous êtes un sportif connu pour ses performances et vous auriez pu vous illustrer aussi par une action positive en faveur de la jeunesse. Or vous avez préféré une politique qui met en cause l'indépendance nationale, la vie des travailleurs et de la population, le sort de la jeunesse.

Vous avez abandonné les sommets pour une politique qui se situe au niveau des intérêts de quelques grandes sociétés.

Ceux qui ont conscience des nécessités d'avenir de notre pays voteront, comme nous, contre votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Méhaignerie.

**M. Pierre Méhaignerie.** Monsieur le secrétaire d'Etat, les moyens accordés au budget de la jeunesse et des sports ne permettent pas de répondre qu'un choix clair et ambitieux ait été effectué en 1975 en faveur du sport et des activités socio-éducatives, moyen privilégié d'éducation et condition d'une meilleure qualité de vie.

Nous ne sous-estimons pas l'importance de l'effort réalisé en matière d'équipement, mais nous espérons plus, même dans une année difficile.

Tout ne va pas si mal. Nous l'admettons. En effet, d'une étude portant sur vingt-trois pays industrialisés, il ressort que, s'agissant des activités sportives à l'école, la France se situe dans la moyenne et — il faut le reconnaître — presque en tête pour le nombre limité d'heures effectuées par les professeurs d'éducation physique.

Cependant, deux secteurs semblent particulièrement touchés: les équipements sportifs et les créations de postes.

Sur ce dernier point, la situation de nombreux jeunes apparaît grave. Le problème est aussi mal traité que celui des auxiliaires, puisque 1 500 jeunes restent sans emploi après quatre années d'enseignement.

Monsieur le secrétaire d'Etat, plutôt que d'obtenir un engagement pour 1975, nous souhaiterions vivement que la liste supplémentaire des cent élèves professeurs soit acceptée et se traduise dans le prochain collectif par la création de cent postes supplémentaires.

Il existe de moins en moins de bénévoles. Certains départements ont engagé une politique de recrutement d'animateurs sportifs. L'Etat ne pourrait-il les aider?

Pour ce qui est des activités socio-éducatives, vous avez déclaré, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous vouliez faire de votre administration un point de convergence et de dialogue avec les jeunes et leurs associations. Vous avez souligné à plusieurs reprises le rôle important des associations et des médiateurs dans une démocratie. Une telle politique a le soutien total du groupe auquel j'appartiens.

Mais, si l'action des associations de jeunesse est capitale parce qu'elle permet l'apprentissage des responsabilités et favorise l'éveil du sens critique, la marge de manœuvre financière dont vous disposez paraît particulièrement étroite. Ainsi en est-il des subventions aux associations et surtout du taux de prise en charge des postes du Fonjep — fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Cette stabilité, qui conduit à des insatisfactions, ne devrait-elle pas être, à l'aube du VII<sup>e</sup> Plan, l'amorce d'une nouvelle réflexion? Toute politique interministérielle bute en permanence contre les pesanteurs matérielles des administrations, peu enclines à abandonner leurs prérogatives et à partager les responsabilités.

Afin de développer les équipements intégrés dans le domaine des activités socio-éducatives et d'obtenir une participation plus active et plus réelle des associations de jeunesse, tous les crédits d'équipement et de fonctionnement ne devraient-ils pas, au cours du VII<sup>e</sup> Plan, être transférés aux régions, sous forme d'enveloppe globale, ainsi d'ailleurs que des crédits prévus pour d'autres ministères? Ne faudrait-il pas demander aux régions de se livrer à une réflexion approfondie en l'occurrence?

J'arrive à ma quatrième observation. Aider les jeunes à observer le monde, c'est aussi leur permettre de voyager; c'est donc développer les échanges internationaux de jeunes. Vous vous déclarez acquis à l'idée d'un centre international. Mais pour quelle année? Un tel centre est nécessaire, car il permettra d'envoyer le maximum de jeunes Français en stages à l'étranger et il facilitera l'accueil des jeunes étrangers dans notre pays.

Ma dernière remarque concerne les équipements industrialisés. La généralisation des équipements industrialisés, surtout dans certains domaines et particulièrement pour les piscines, conduit à des rigidités, à de fausses économies et à des disparités.

En effet, sur les 1 000 piscines prévues dans la loi de programme, 850 devaient être industrialisées. Or l'augmentation du prix du fuel empêche nombre de collectivités locales, surtout dans les régions rurales, de construire et d'entretenir de telles piscines, vu leur coût de fonctionnement.

Au cours du VII<sup>e</sup> Plan, les bassins de natation ne devraient-ils pas être aussi nombreux que les piscines industrialisées? Ce disant, je pense particulièrement aux régions rurales.

Dans ma propre région, nous avons l'ambition de permettre à tous les jeunes de pratiquer la natation en 1978. Nous ne le pourrons pas, car le prix des piscines industrialisées et surtout leur coût de fonctionnement dépassent les possibilités de la plupart des chefs-lieux de canton.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, j'espère obtenir de votre part des précisions sur trois points: les cent postes à inscrire au collectif; la politique des équipements industrialisés; l'application d'une politique interministérielle dans le domaine des activités socio-éducatives et l'appel aux régions lors du VII<sup>e</sup> Plan.

Nous approuvons les grandes lignes de votre politique. Mais les ressources affectées par la collectivité nationale aux activités sportives et socio-éducatives ne nous paraissent pas répondre pleinement aux ambitions d'une politique de la jeunesse. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Lavielle.

**M. Henri Lavielle.** Monsieur le secrétaire d'Etat, comme toujours, je vous ai écouté avec grande attention et vos propos m'incitent à présenter deux observations.



Voici la première : les années se succèdent, plus difficiles les unes que les autres, mais votre optimisme ne s'émousse pas. Pour vous, c'est un signe de bonne santé ; pour votre budget, c'est autre chose.

Cet optimisme contraste d'ailleurs singulièrement avec la résignation aimable, courtoise, mais inquiète du rapporteur spécial, M. Florinoy.

Deuxième observation : pour un secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, vous nous présentez aujourd'hui un budget de faible qualité.

Les budgets d'attente, de transition, de pause ou de relance de vos prédécesseurs, n'étaient déjà pas bons ; celui de l'année 1974, qui avait été jugé mauvais par tous, fut néanmoins voté par la majorité, sur la foi de promesses d'avenir et au vu d'une augmentation dérisoire de 12 millions de francs des autorisations de programme et de 5 millions de francs des crédits de paiement.

Ainsi que je l'ai fait devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, je veux appeler l'attention sur le fait que le ministre de l'économie et des finances a, par simples décrets, récupéré sur les crédits qui vous avaient été alloués beaucoup plus de 17 millions de francs.

Du 1<sup>er</sup> mars au 24 septembre 1974, je n'ai pas compté moins de neuf décrets en annulation et ouverture de crédits pour votre secrétariat d'Etat. Je sais bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous n'y êtes pour rien. Mais les faits sont là et le bilan de l'opération s'établit comme suit : 27,2 millions de francs de crédits ouverts et 47,6 millions de francs de crédits annulés, soit une récupération par le ministère des finances de quelque 20 millions de francs.

Si de telles opérations incontrôlées sont possibles, à quel sert, dès lors, notre discussion d'aujourd'hui ? Qu'advient-il, si ce budget est voté, comme je le souhaite, mais avec une augmentation substantielle des crédits qui serait imposée au Gouvernement par l'Assemblée nationale ou par le Sénat, et si ensuite, par simples décrets, le ministre de l'économie et des finances annule une partie de ces crédits ?

Compte tenu de la situation de l'éducation physique, du sport et des activités de jeunesse, comment pouvez-vous accepter de telles amputations, monsieur le secrétaire d'Etat ? Je souhaiterais que si, d'aventure, le cas se reproduisait, vous vous dressiez contre de telles décisions.

Quitte à répéter ce qui a déjà été dit par d'autres, je dois rapidement brosser un tableau de la situation en ce début de l'année scolaire et universitaire 1974-1975.

Pour 4 millions d'élèves du second degré, vous disposez de 17 000 enseignants d'éducation physique et sportive, soit 235 élèves par enseignant, ce qui signifie concrètement que, pour 150 000 classes, il n'y a chaque semaine que 300 000 heures d'enseignement, soit deux heures au lieu des cinq qui seraient indispensables pour donner aux jeunes le goût de l'effort sportif désintéressé.

Dans le premier degré, dont vous me répondrez sans doute qu'il ne vous concerne pas puisque vous êtes de plus en plus coupé de l'éducation qui n'est elle-même plus nationale, le tiers-temps est un vœu pieu.

Dans l'enseignement supérieur, le nombre des enseignants d'éducation physique et sportive est resté inchangé depuis six ans. Cette année, il y a encore moins d'un professeur pour deux mille étudiants.

Par ailleurs — l'orateur qui m'a précédé l'a souligné, mais on ne le répètera jamais assez — les associations de jeunes et d'éducation populaire voient leurs moyens réduits d'année en année, tant sur le plan du fonctionnement que sur celui de l'animation ; elles sont progressivement étranglées. Comme toutes les autres organisations, ces associations subissent manifestement les conséquences de la situation économique et sociale. Compte tenu de la hausse des prix et de l'inflation, elles doivent faire face à des dépenses supplémentaires — hausse des prix du papier et des tarifs postaux, revalorisation des salaires. Il est évident que si l'aide normale et indispensable — vu leur mission — que l'Etat leur apporte n'augmente pas dans les mêmes proportions que leurs besoins, ce déséquilibre se traduira nécessairement par des mesures dommageables, notamment l'abandon de certaines activités, la rupture de contrats de financement de postes et le licenciement d'animateurs qualifiés, pour aboutir dans de nombreux cas à la fermeture pure et simple.

Afin d'éviter ces fâcheuses conséquences, que vous connaissez, monsieur le secrétaire d'Etat, il eût fallu que, pour ce secteur, votre budget augmente de 25 p. 100, d'après les estimations les plus modestes de la dépréciation monétaire entre le 1<sup>er</sup> janvier 1974 et le 31 décembre 1975. Or, le budget de la jeunesse et des sports ne croît que de 11,67 p. 100, soit moins que l'an passé — 11,78 p. 100 — et moins que le budget général de l'Etat : 13,8 p. 100. Pour la jeunesse, l'éducation populaire et les colonies de vacances, la progression n'est

que de 4,5 p. 100, puisqu'elle entraîne l'inscription de 5 millions de francs supplémentaires pour 1975 contre 9 millions en 1974.

Dans ces conditions, toutes les associations et les fédérations de jeunesse et d'éducation populaire, qui sont à la limite de leurs possibilités, arriveront en 1975 au point de rupture.

Votre projet de budget marquant un recul de 20 p. 100 sur les nécessités, il faudrait qu'un nouveau transfert de charges soit opéré une fois de plus sur le dos des malheureuses collectivités locales. Or, dans la plupart des cas, celles-ci ne pourront le supporter.

Dans ce domaine comme dans celui de l'éducation physique et du sport, le projet de budget que vous nous présentez est inacceptable, car il remet en cause une institution qui permettait l'expression des besoins concrets de milliers de jeunes et d'adultes parmi les plus humbles.

Et que dire des activités de la coopération internationale, sur laquelle vous estimez qu'une économie est possible ? Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous indiquer ce qui lui restera dans le chapitre 43-56, une fois retirés 1 800 000 francs ?

Nous ne sommes pas contre l'aide apportée aux offices franco-allemand et franco-qubécois de la jeunesse en vue des échanges bilatéraux dont ils s'occupent, mais nous estimons que tous les jeunes doivent être traités sur un plan d'égalité et rester libres de choisir les pays étrangers dans lesquels ils veulent se rendre.

Là encore, il apparaît qu'il y a deux poids et deux mesures et, une fois de plus, ce sont ceux dont les ressources sont les plus modestes qui seront touchés.

Devant ce triste tableau nous pouvions espérer, quelle que soit par ailleurs la conjoncture économique, que pour ce secteur le Gouvernement ferait un effort qui n'aurait joué, en réalité, que sur un faible pourcentage du budget général. Au lieu de cela nous nous trouvons devant le pire des projets de budget que nous ayons jamais connu.

Qui dans cette assemblée va prendre la responsabilité de voter un tel budget qui ne peut qu'aggraver encore la chute du potentiel sportif et culturel à laquelle nous assistons depuis huit ans en France ?

Plusieurs collègues de mon groupe interviendront sur des points précis. Ils parleront des investissements et de l'abandon de fait de la loi de programme ; du recrutement des enseignants et du reniement d'un plan gouvernemental qui aurait dû aboutir à la création de 2 400 postes en 1974 et 2 800 cette année ; de la ventilation des mesures nouvelles à l'intérieur de votre budget, qui marque que ces maigres crédits sont répartis de telle façon que seront aggravées toutes les fausses solutions qu'avec l'ensemble des usagers nous avons dénoncées au cours de précédentes discussions budgétaires : centres d'animation sportive tendant à suppléer la pénurie au sein des établissements scolaires, transferts autoritaires de postes aboutissant à désorganiser l'éducation physique et sportive dans les rares établissements où existaient des horaires corrects, sans apporter de réels moyens ailleurs.

Ils parleront aussi de la remise en cause du sport scolaire et universitaire qui résulte de la suppression dans le service des professeurs et des maîtres d'éducation physique et sportive des trois heures qu'ils devaient antérieurement consacrer obligatoirement au développement et à l'animation de ce secteur.

Je m'en tiendrai pour ma part à cette simple évocation, à laquelle aucun des membres de cette assemblée ne saurait rester insensible.

C'est une profonde tristesse qui m'envahit, comme je n'ai cessé de le dire les années précédentes, quand je pense à nos jeunes, à leur devenir sportif compromis, à toutes ces vocations gâchées faute d'une organisation cohérente du recrutement et des débouchés.

Je m'étonne même que dans ce domaine, le Gouvernement actuel et la majorité qui le soutient, restent sourds aux avertissements qui leur viennent de toutes parts.

En définitive, l'indéfendable budget que vous tentez de justifier, monsieur le secrétaire d'Etat, est l'expression d'une politique, d'une option fondamentale qui vous permet d'accepter de reléguer au dernier plan la formation physique et culturelle de nos jeunes.

Chaque jour on lit dans la presse, on entend à la radio et à la télévision, déplorer — contrairement à ce que vous affirmiez tout à l'heure — que notre pays ne brille pas dans les compétitions internationales, et chacun s'empresse d'accuser l'autre.

Faute de moyens, après les solutions de fortune, vous en êtes arrivé aux expédients de toutes sortes. Vous tentez de développer des sections sport-études sans crédits et sans enseignants. Pendant ce temps, le lycée de Font-Romeu, qui fut le précurseur de cette formule, ne figure même pas sur la liste des établissements abritant ces sections, et tombe en ruines.

Dans un grand quotidien du soir, on pouvait lire, le 1<sup>er</sup> octobre dernier, sous la plume du reporter : « Sept ans plus tard,

je suis venu assister à la rentrée scolaire : le spectacle est lamentable. Le centre olympique de Font-Romeu dégouline de partout... »

**M. Raoul Bayou.** C'est vrai !

**M. Henri Lavielle.** « ... Il faut se rendre à l'évidence : Font-Romeu tombe en décrépitude : la patinoire est inutilisable parce que le toit menace de s'effondrer ; le plafond de la piscine couverte se désagrège ; le carrelage de la piscine d'été éclate ; les canalisations sont en bouillie... »

Le maire de Font-Romeu dit : « C'est un fiasco ». Le proviseur ajoute : « C'est La Villette. Ou on démolit, ou on nous donne les moyens de poursuivre. »

Font-Romeu, c'est le symbole de votre politique ou, plus exactement, de votre absence de politique, qui se traduit non seulement par un manque de moyens mais, de plus, par le gâchis de ce qui existe.

Il est bon, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'à chaque échéance les hommes responsables, comme vous, soient toujours plus généreux dans l'effort — et vous savez ce qu'est l'effort — et hardis dans leurs programmes.

Il n'est pas mauvais, non plus, qu'ils donnent une dimension nouvelle aux actions qu'ils mènent.

La vitesse acquise, aussi élevée soit-elle — hélas ! elle n'est pas actuellement très rapide — ne suffit pas si, à intervalles réguliers, une impulsion nouvelle n'est pas donnée.

Nous recherchons en vain dans votre budget cette impulsion indispensable, cette générosité, cette hardiesse tant souhaitée par la jeunesse de France. Hélas ! une fois encore, son ambition ne sera nourrie que de vos promesses.

Vous me pardonnerez, mais je souhaite ardemment la chute de votre budget. De toute manière, soyez rassuré, il est tellement léger qu'en tombant il ne fera pas de bruit. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

**Mme le président.** La parole est à M. Rickert.

**M. Ernest Rickert.** Monsieur le secrétaire d'Etat, vous me pardonnerez si mes propos à cette tribune traduisent l'amère déception que me cause le budget que vous nous présentez et qui ne semble pas traduire l'intérêt que nous devons marquer à la jeunesse de notre pays et au développement du sport français.

Pourtant, chacun s'accorde à proclamer qu'il faut aider la jeunesse. Mais comment l'aider ?

A la lueur des préoccupations, peu de personnes apparaissent conscientes de ses impératifs. Pourtant, nul ne peut nier ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Les dernières mesures prises en sa faveur avaient éclairé le chemin. La clarté produite par cette étincelle autorisa alors à penser que des actions vigoureuses permettraient d'allumer la flamme de la résurrection. Mais quelle déception ! La lueur s'estompa si vite qu'elle en disparut ! Et le budget qui nous est soumis en est la plus triste confirmation.

Vous nous assurez qu'il représente un pourcentage du budget général plus important que l'année dernière. J'en conviens. Mais de 0,72 p. 100 à 0,74 p. 100 la marge est petite et doit-on crier victoire pour cela ?

Quant aux remèdes à prescrire, personne n'a songé à la seconde attribution de votre département : les sports.

Le sport, on en parle comme d'un remède possible et sûrement efficace à certains de nos problèmes. Alors pourquoi ne pas expérimenter, agir ? Mais pour agir, il faut des moyens.

Vous nous proposez, monsieur le secrétaire d'Etat, de voter un budget de 1 862,2 millions de francs, en progression d'environ 14 p. 100 par rapport au précédent. Mais 14 p. 100 de quoi, puisque l'érosion monétaire est évaluée, pour cette année, à environ 15 p. 100 ? Pensez-vous : qu'il y ait une réelle progression pour l'enseignement sportif, dont tout le monde admet que ses bases doivent être assurées dès l'école maternelle, puis affirmées au cours de chaque étape de la scolarisation ?

Mais pour cela, encore faut-il disposer au long de ce parcours d'un effectif suffisant d'enseignants formés et convaincus.

Je n'évoquerai pas les attributions de l'école primaire puisque son insertion dans le tiers-temps pédagogique l'a fait échapper à votre compétence.

Pour le secondaire, cinq cents postes supplémentaires d'enseignants sont prévus à votre budget. Dans la seule région d'Alsace, pour arriver aux deux heures obligatoires dans le premier cycle, et aux trois heures du deuxième cycle, il faudrait créer soixante-huit postes. Encore cela permettrait-il d'atteindre la moyenne horaire nationale, sans plus. Je ne pense pas, dans ces conditions, que cinq cents postes nouveaux suffiront à pourvoir même un tiers des régions françaises. Et avez-vous songé, monsieur le secrétaire d'Etat, au devenir de tous ces candidats qui n'auront rien et qui ne seront pas reclassables ? Que peut apporter le nouveau diplôme créé ?

**M. Pierre Mazeaud,** secrétaire d'Etat. Il peut apporter beaucoup.

**M. Ernest Rickert.** Ces cinq cents postes que vous proposez de créer couvrent l'ensemble des postes d'enseignants — professeurs, professeurs adjoints et maîtres d'E. P. S. Le tableau fait apparaître qu'il y a trois cents soixante-treize postes de professeurs ou de professeurs adjoints, pour trois mille candidats, et 127 postes de maîtres d'éducation physique et sportive.

Mon collègue Hamelin souhaiterait qu'une programmation pluriannuelle soit élaborée afin d'assurer le rattrapage des besoins en enseignants d'éducation physique et sportive et le respect de l'horaire réglementaire. Je me rallie à sa proposition.

J'ai entendu dire que vous aviez proposé une nouvelle loi d'orientation assimilant l'enseignement et la formation d'E. P. S. à l'enseignement et à la formation universitaires, tout en créant des possibilités de reconversion. Je m'en réjouis. Cependant, l'incertitude demeure pour ceux qui sont en cours d'études. Quelle situation comptez-vous leur offrir, après que chacun d'eux aura coté beaucoup d'argent à l'Etat ?

Nous sommes en période d'austerité. Mais doit-on infliger pour cela de telles restrictions à votre budget, au point de supprimer, par exemple, un tiers de stages sportifs et socio-éducatifs du C. R. E. P. S. de Strasbourg pour l'année prochaine ?

Les crédits déconcentrés, monsieur le secrétaire d'Etat, ne profitent pas aux petites villes et aux clubs. Ils sont très largement insuffisants et vous en conviendrez puisque les opérations non inscrites au plan ne peuvent bénéficier de votre aide que dans une proportion de 20 p. 100 sur 100 000 francs, dans la mesure où le directeur départemental dispose de crédits.

La T. V. A. sur les activités extérieures des associations et sur certaines cotisations ne marque-t-elle pas la fin du bénévolat et la mort, par découragement, d'une certaine forme d'animation ? La réduction du taux de 17,6 p. 100 à 7,5 p. 100 signifie que vous avez pris conscience de l'injustice, mais alors pourquoi ne pas avoir aboli cette imposition ? Mon collègue M. Burckel vous entretiendra plus longuement sur ce thème.

Le sport français, comme une plante privée de ses éléments nutritifs, est actuellement bien anémié. Des remèdes doivent être apportés de toute urgence, sinon la plante ira vers la décrépitude.

Ma dernière requête concernera la suppression prochaine des cours du samedi matin et leur report au mercredi. Il y a là matière à réflexion car de ce fait l'A. S. S. U., qui vous tient spécialement à cœur, va tout simplement disparaître au profit de disciplines dites premières, c'est-à-dire intellectuelles.

Avez-vous prévu une solution de rechange pour éviter les conséquences de cette opération ? Car vous allez, dans les seuls départements alsaciens, interdire la pratique des disciplines sportives à quelque 50 000 jeunes licenciés à l'A. S. S. U. On viendra ensuite se plaindre que l'élite française n'est pas digne de ce nom et l'on reparlera beaucoup du sport de masse.

Pour conclure je soulignerai simplement le fait suivant : le niveau de l'élite sera d'autant plus élevé que le niveau de la masse le sera puisque le premier est proportionnel au second. J'espère que la méditation sur cette phrase conduira chacun à en déduire logiquement ce que devrait être l'évolution de la jeunesse et du sport français. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**Mme le président.** La parole est à M. Vacant.

**M. Edmond Vacant.** Madame le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon ami M. Lavielle a analysé les raisons générales, je dirai politiques, pour lesquelles notre groupe ne peut accepter le projet de budget qui nous est soumis. Il s'agit à la fois de certaines orientations du type des centres d'animation sportive et du manque général de crédits que traduit ce projet.

En fait, monsieur le secrétaire d'Etat, votre Gouvernement accepte que l'éducation physique, le sport, l'éducation populaire, les activités de jeunesse, les œuvres de vacances et de loisirs soient sacrifiés. Bien sûr, pour l'extérieur, pour l'opinion publique, vous tentez, à l'aide de certains expédients, de camoufler cet état de choses, mais la preuve est faite désormais que quelques rares spécimens entraînés à grands frais ne peuvent masquer longtemps l'absence d'éducation physique et sportive à la base, c'est-à-dire à l'école.

Les moyens que vous tentez de mettre en place pour compenser la pénurie d'enseignants, de cadres et d'animateurs dans tous les secteurs me font penser à un général qui, sachant que son armée aura à traverser un fleuve, au lieu d'apprendre à ses soldats à nager, installerait sur les rives des postes de sauvetage pour noyés.

**M. Pierre Mazeaud**, secrétaire d'Etat. Il pourrait nager lui-même.

**M. Raymond Vacant**. Il faut dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que depuis que vous êtes rue de Châteaudun, vous avez accepté des contraintes budgétaires, en matière de créations de postes notamment, dont vraiment on ne vous aurait pas cru capable quand vous siégiez sur ces bancs.

Dans le domaine du recrutement, auquel je bornerai mon propos, vous avez réussi en moins de trois ans un certain nombre de prouesses peu enviables. Si le Parlement votait ce budget, voici, en effet, comment se présenterait la situation en 1975 dans ce domaine.

Sur le plan quantitatif, selon un échéancier établi par l'un de vos prédécesseurs, M. Herzog, en 1963-1964, 2 800 créations de postes auraient dû être inscrites au budget de cette année pour le seul second degré. Certains penseront peut-être qu'il s'agit d'une estimation théorique. Elle est au contraire tout à fait réelle car dans la perspective de cette nécessité, de 1964 à 1969 les moyens de former ces enseignants ont été créés : classes préparatoires, I. P. E. P. S., C. R. E. P. S., puis U. E. R. E. P. S., et les élèves professeurs et élèves maîtres ont été admis dans ces établissements.

L'étranglement progressif du recrutement, notamment de la catégorie des professeurs, est imposé — malgré tous les efforts de notre groupe — depuis 1969, par la diminution des créations de postes. Ainsi, 390 postes ont été créés en 1969 au lieu des 1 350 nécessaires, 1 407 en 1970 au lieu de 1 500 et, pour 1975, 500 postes seront créés au lieu des 2 800 nécessaires.

Cet étranglement, monsieur le secrétaire d'Etat, fait que la moyenne hebdomadaire des heures d'éducation physique et sportive enseignées a constamment diminué, passant de quatre en 1954 à deux en 1974 et qu'actuellement il existe 12 800 professeurs d'éducation physique et sportives titulaires pour 12 207 postes budgétaires et environ 2 800 élèves professeurs pour aucun poste vacant puisque le déficit sera encore de 263 postes au mois de juin 1975, si votre budget est voté en l'état.

Sur le plan qualitatif, vous n'avez pas encore mis à profit les possibilités offertes par la loi d'orientation de l'enseignement supérieur pour unifier et libéraliser la formation des futurs éducateurs.

Votre prédécesseur a supprimé les deux écoles normales supérieures d'éducation physique et sportive pour créer la nouvelle école nationale supérieure d'éducation physique et sportive que, dans un premier temps, vous voulez déplacer — malgré le coût énorme que représentera cette opération — pour, semble-t-il, la fermer ensuite.

Vous envisagez de supprimer la première partie du C.A.P.E.P.S. pour la remplacer par un diplôme universitaire. Est-ce l'amorce d'une réforme tendant à unifier l'ensemble des formations actuelles et débouchant sur des qualifications universitaires selon les niveaux et les secteurs d'enseignement ? Dans l'affirmative, pourquoi cette réforme s'opère-t-elle en vase clos ?

Comment s'harmonisera-t-elle avec la transformation, que vous poursuivez par ailleurs, des maîtres d'éducation physique et sportive actuels en professeurs adjoints, formés dans des établissements non universitaires ?

Sinon, est-ce le maintien délibéré d'un double recrutement pour enseigner des élèves de même niveau ? Ou, fait encore plus grave, étant donné que vous ne disposez plus de postes pour recruter des professeurs certifiés, envisagez-vous d'abandonner progressivement le recrutement de cette catégorie, vous contentant alors d'ajouter des « chômeurs avec titres » aux « chômeurs sans titres » que constituent les 1 800 élèves professeurs qui n'ont pu être recrutés cette année faute de postes budgétaires ?

Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous fournissiez, sur ces différents points, les éclaircissements qu'ils appellent. En tout état de cause, j'invite l'Assemblée à se montrer très ferme et à ne voter ce budget que s'il est considérablement amendé, tout particulièrement au chapitre des créations de postes d'enseignants pour lesquelles nous ne saurions accepter un chiffre inférieur à 2 500 pour toutes les raisons que je vous ai exposées.

Dans le cas contraire, il est bien évident que si bonnes soient les intentions, elles ne pourraient être concrétisées. Ceux de mes collègues qui prendraient devant nos jeunes la responsabilité d'accepter ce projet de budget doivent savoir qu'il mènerait inexorablement à une faillite générale de l'éducation physique et sportive que, pour notre part, nous n'acceptons pas et que nous tenterons d'éviter par tous les moyens. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

**Mme le président**. La parole est à M. Burckel.

**M. Jean-Claude Burckel**. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, lors de la discussion du projet de loi de

finances pour 1974, nous avions appelé votre attention sur le cas des inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs et sur la nécessité de doter ce corps de fonctionnaires d'un statut particulier.

Nous avons enregistré avec satisfaction la parution du décret du 25 octobre 1974 qui a mis un terme à un contentieux vieux de plusieurs années. Mais il semble que certains problèmes restent toujours en suspens, en particulier le classement judiciaire du personnel, des directeurs régionaux et des directeurs départementaux. Ce classement, acquis dans son principe, ne trouve cependant pas sa traduction dans votre budget.

Par ailleurs, le projet d'accélération de carrière des inspecteurs n'est toujours pas mis en œuvre. Vous nous avez donné à cet égard tout à l'heure quelques assurances, monsieur le secrétaire d'Etat. Vous êtes un homme de parole et vous l'avez démontré. C'est la raison pour laquelle nous vous faisons confiance pour que ce problème soit réglé au cours de l'année prochaine.

Je voudrais maintenant appeler tout particulièrement votre attention sur un problème, pour ne pas dire sur le seul problème, qui préoccupe tous les dirigeants et responsables de clubs sportifs et d'associations socio-culturelles.

Vous savez en effet qu'en application des dispositions de l'article 256 du code général des impôts, les associations sportives et socio-culturelles peuvent être assujetties à la T. V. A., impôt perçu en fonction de la nature commerciale des opérations réalisées, quels que soient les buts visés, les résultats obtenus ou le statut juridique du responsable ou du bénéficiaire de l'opération imposable.

Certes, l'article 261-7 du code précité prévoit une mesure d'exonération en faveur des organismes sans but lucratif et à caractère social et philanthropique. Mais cette disposition ne s'applique pas à l'ensemble des opérations et ne vise pas, notamment, l'organisation par des associations de manifestations accessibles telles que bals, fêtes populaires, cortèges, etc.

Le motif invoqué par les pouvoirs publics et notamment par le ministre de l'économie et des finances est que la nature de ces manifestations ne contribue pas à la réalisation de l'objet des associations qui les organisent.

Une telle conception est, vous en conviendrez, pour le moins simpliste et dénote de la part de ceux qui la défendent une méconnaissance totale des conditions de fonctionnement d'une association du type loi de 1901 et des difficultés financières auxquelles doivent faire face à longueur d'année les dirigeants et les trésoriers bénévoles.

Peut-on être assez naïf pour croire, en haut lieu, que le président d'un club qui comprend plusieurs sections de jeunes et de moins jeunes est à même de le faire fonctionner avec, pour seuls moyens financiers, les cotisations des membres actifs, les petites recettes de telle ou telle rencontre ou les quelques subsides pouvant provenir de la plus ou moins grande générosité des collectivités locales ? Non ! bien sûr.

Les charges à supporter connaissent, là comme partout ailleurs, une inflation galopante. Aux dépenses d'assurance, de biens d'équipements, s'ajoutent les frais de déplacement qui subissent également le contrecoup de l'augmentation du prix du pétrole.

Il convient d'ailleurs de préciser ici que dans maints cas, le produit des recettes d'une rencontre ne permet pas de couvrir l'indemnité due aux arbitres.

Alors, pour joindre les deux bouts, les responsables se voient souvent contraints d'organiser des manifestations dont la nature ne correspond pas à l'objet social de l'association, à seule fin d'équilibrer leur budget ou de financer dans certains cas l'amélioration d'équipements existants.

Lorsqu'on connaît le travail, la somme d'efforts que représente l'organisation de ce genre de manifestation — engagement d'orchestre, location de salle, tombola — on mesure d'autant mieux le dévouement dont doivent faire preuve les dirigeants de clubs.

Entièrement au service de la jeunesse et du sport, ils contribuent à l'animation de nos villes, de nos quartiers, de nos villages. Ils participent à la formation de la jeunesse et les préparent à la vie. A ce titre, ils méritent toute notre reconnaissance et toute notre sollicitude à l'égard de leurs problèmes.

Nous nous devons, responsables, élus et pouvoirs publics, de leur apporter notre soutien total et sans réserve, soutien qui peut se manifester par la mise en œuvre d'une politique de la jeunesse, des sports et des loisirs digne d'une nation comme la nôtre.

Or, malgré votre généreuse intention de soumettre au Parlement un projet de loi sur le développement du sport, il ne semble pas que nous en prenions le chemin. Tout au moins serait-il nécessaire d'assurer une certaine coordination entre les différents ministères en vue d'une plus grande cohérence et d'une meilleure efficacité.

En effet, toutes les dispositions semblent être prises non seulement pour décourager la bonne volonté de ceux qui acceptent de sacrifier une partie de leurs loisirs et de leur vie de famille pour prendre en charge nos jeunes sportifs, mais également pour les pénaliser fiscalement.

Monsieur le secrétaire d'Etat, si l'on voulait vider nos stades et nos salles de sport, l'on ne s'y prendrait pas autrement. Je tiens à votre disposition une première liste des redressements fiscaux qui ont été adressés à diverses sociétés de la région que je représente.

Permettez-moi, pour illustrer mon propos, de vous citer l'exemple de ces dirigeants de clubs qui ont équipé le terrain municipal d'installations électriques pour rencontres nocturnes.

Le coût de l'opération s'est élevé à 60 000 francs dont 11 100 francs de T. V. A. sur le matériel et la main-d'œuvre. Pour en assurer le financement, le club a contracté un emprunt de 45 000 francs. Pour faire face aux annuités, il n'y avait pas d'autre moyen que d'organiser des bals. Or, en application du code général des impôts, le club a été invité à régler pour les années 1973 et 1974 une somme de 4 700 francs représentant le montant de la T. V. A. sur les recettes enregistrées à l'occasion de ces manifestations. On arrive, à la limite, à payer la T. V. A. sur la T. V. A.

Telle autre société vient de se voir notifier un redressement de 20 887 francs sur une recette de 28 400 francs.

Vous conviendrez avec moi qu'il y a là de quoi décourager les plus tenaces, les plus dynamiques de nos dirigeants. Aujourd'hui, ils nous avouent qu'ils n'en peuvent plus et qu'ils se posent la question de savoir s'ils doivent continuer.

Nous avons eu l'occasion, avec un certain nombre de nos collègues, d'exposer nos arguments à M. le ministre de l'économie et des finances. Il semble y avoir été sensible puisque la semaine dernière, à l'occasion de l'examen des divers articles rattachés à la première partie de la loi de finances, il a fait part à l'Assemblée — en réponse à notre collègue M. Grussenmeyer — de sa décision d'appliquer aux associations, avec effet immédiat, le taux réduit de T. V. A. de 7,5 p. 100 au lieu de 17,6 p. 100.

Les dirigeants des associations que nous avons rencontrés vendredi soir ont accueilli cette nouvelle avec d'autant plus de satisfaction qu'elle était inattendue.

Pour notre part, nous tenons également à remercier M. le ministre de l'économie et des finances de sa compréhension, mais nous lui serions extrêmement reconnaissants de poursuivre dans cette voie l'effort entrepris afin de ne pas imposer le travail bénévole de ceux qui se dévouent à l'exaltante cause de la jeunesse et des sports.

Pour ce faire, il suffirait d'exonérer les associations de la T. V. A. Cette mesure pourrait être prise lors de l'examen de la prochaine loi de finances. Dans cette attente, des dispositions à effet immédiat pourraient être arrêtées, tendant, par exemple, à relever le seuil de la décote.

Il serait également bon d'étudier la possibilité d'une restitution totale ou partielle des impôts déjà versés par ces associations au titre de la T. V. A. calculée au taux de 17,6 p. 100.

A plus long terme, nous estimons que le problème du statut des associations sportives ou socio-culturelles devrait faire l'objet d'un examen approfondi. La solution devrait pouvoir être trouvée par la mise en œuvre d'une éventuelle loi-cadre ou d'une charte de sport, de la jeunesse et des loisirs.

Il importe en effet d'adapter la loi de 1901 aux réalités présentes et de redéfinir le rôle exact et respectif de chacune des parties en présence, l'Etat, les collectivités locales et les associations, et de mettre à la disposition de ces dernières les moyens en personnel et en crédits propres à assurer le développement de ces activités qui contribuent, avec de nombreuses autres, à améliorer la qualité de la vie de nos compatriotes.

J'ose croire que l'appel des milliers de dirigeants sera entendu et que vous serez à même de nous fournir tout à l'heure les apaisements souhaités. Ainsi vous leur donnerez, comme à nous-mêmes, de nouvelles raisons d'espérer.

Votre budget est, certes, en progression, mais elle est plus apparente que réelle. Il figure toujours, hélas ! dans le peloton de queue des budgets de l'Etat.

Je regrette d'avoir à vous prévenir, monsieur le secrétaire d'Etat, que je ne fixerai mon vote qu'après avoir entendu votre réponse. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

**Mme le président.** La parole est à M. Bouvard.

**M. Loïc Bouvard.** Monsieur le secrétaire d'Etat, s'il est un budget qui, chaque année, laisse une impression d'inadéquation entre les moyens prévus et les besoins à satisfaire, c'est bien le vôtre.

Vaste entreprise, en vérité, que de promouvoir une politique du sport et de la jeunesse, car elle nécessite de puissants moyens tant sur le plan des crédits que sur celui des hommes.

Dans le domaine de la jeunesse et des sports, le dévouement et l'engagement personnel des responsables sont d'une importance particulière. C'est pourquoi je me réjouis que le statut tant attendu des inspecteurs et des inspecteurs principaux de la jeunesse et des sports ait enfin vu le jour.

La valeur, la compétence et le dynamisme de ce personnel ne sont plus à démontrer. Disposant de faibles moyens, ils ont su néanmoins imposer dans le cadre régional et départemental l'administration qu'ils représentent, ce qui, vous le savez, ne va pas toujours sans difficultés, compte tenu des nombreux problèmes de coordination qui se posent avec les autres départements ministériels.

Sans doute, la reconnaissance juridique du corps des inspecteurs et l'intérêt ainsi manifesté à leur mission sont-ils de nature à apporter aux intéressés de réelles satisfactions. Il n'en demeure pas moins que des problèmes subsistent.

Il s'agit, d'abord, de la revalorisation indiciaire des rémunérations des inspecteurs et des inspecteurs principaux qui assurent des fonctions de directeur départemental et de directeur régional de la jeunesse et des sports.

Répondant le 5 juillet à la question écrite que je vous avais posée sur la situation de ces personnels, vous m'aviez indiqué que le principe de cette revalorisation semblait acquis. Or, aucune dotation particulière n'est inscrite à cet effet dans votre budget.

Il est pourtant indispensable que ces directeurs départementaux et régionaux jouissent enfin d'un statut et d'une situation indiciaire correspondant à la réalité des responsabilités qu'ils exercent dans des conditions, je le répète, souvent difficiles.

Vous avez pris tout à l'heure des engagements précis dont nous vous remercions.

Je souhaiterais aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, connaître vos intentions en ce qui concerne, d'une part, le projet d'accélération et d'amélioration des carrières, commun à tous les corps d'inspection, dont je crois savoir que le texte est au point depuis novembre 1973 et, d'autre part, l'actualisation du montant des indemnités accordées à ces personnels et qui n'ont pas été revalorisées depuis trois ans.

Le corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports est l'indispensable courroie de transmission entre votre département ministériel et les régions. Il importe donc, monsieur le secrétaire d'Etat, que ces personnels bénéficient d'une situation matérielle et morale en rapport avec les lourdes charges qu'ils assument.

Ce problème des hommes, nous le retrouvons — et avec quelle acuité — dans le domaine de l'animation. Nous manquons cruellement d'amateurs, alors même que l'animateur est l'élément clef de toute action sportive, culturelle ou sociale.

Je rappellerai simplement, à titre indicatif, que mon département, le Morbihan, ne compte que sept animateurs reconnus en tant que tels, quatre dans la seule région de Lorient et trois pour tous les autres cantons, alors qu'il en faudrait un par canton.

Un effort considérable doit être entrepris dans ce domaine, sous peine de voir s'accroître le sous-emploi des équipements existants et parfois même la désaffection à leur égard, ce que vous ne souhaitez pas, monsieur le secrétaire d'Etat.

Un pas important a été franchi sur la voie de la valorisation de la formation des animateurs puisque, depuis 1970, deux diplômes ont été créés, le brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative — le B. A. S. E. — et le certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives et à l'exercice des professions socio-éducatives — le C. A. P. A. S. E. — qui tendent à reconnaître la qualification de ces personnels et à donner à cette profession la place qui doit être la sienne.

Mais il ne suffit pas de créer des diplômes, encore faut-il rendre cette profession, nouvelle et originale, aussi attrayante que possible, et l'assortir en particulier de toutes les garanties nécessaires.

Il me paraît indispensable de définir un véritable statut des animateurs socio-culturels de nature à mettre fin à l'insécurité d'emploi qu'ils connaissent aujourd'hui.

La diversité de leur situation est très grande. Si certains d'entre eux sont rémunérés par les départements, ou par des organismes para-administratifs du type office municipal de la jeunesse, la plupart sont pris en charge par les collectivités locales et par les associations, notamment le Fonjep.

Cet état de choses ne fait d'ailleurs qu'illustrer la dispersion des initiatives et des concours accordés pour la formation des animateurs, dont le rapporteur de notre commission des finances s'est fait l'écho.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, il est urgent que la profession d'animateur socio-culturel soit enfin précisée et définie dans le cadre d'un statut qui lui soit propre.

Que dire de ces quelque 300 000 à 350 000 animateurs bénévoles qui acceptent de consacrer une part importante de leurs loisirs et souvent de participer financièrement à la promotion d'actions d'éducation populaire ?

Leur rôle, très important, appelle de votre part une attention particulière. Très souvent, ces bénévoles sont contraints de financer eux-mêmes les stages auxquels ils participent.

Vous avez parlé de politique contractuelle et d'aide aux petits groupes de jeunes qui, à l'échelon local, présenteraient un projet cohérent d'animation. C'est une orientation intéressante qu'il faut encourager. J'applaudis à votre volonté d'aider en priorité ceux qui déploient les efforts les plus grands.

On ne voit pas assez, par exemple, à quel point l'animation socio-culturelle est vitale en milieu rural. Comment peut-on espérer lutter efficacement contre l'exode des jeunes si rien n'est fait — ou trop peu — pour leur assurer, sur place, dans leur village et dans leur canton, une animation sociale intéressante qui les retienne ?

Il faut rendre hommage à tous ceux qui, dans l'ombre et sans tapage, par leurs initiatives personnelles, accomplissent un travail considérable pour l'animation locale.

On évoque, bien sûr, le rôle traditionnel d'animation que jouent, dans nos communes, l'instituteur et, souvent, le curé.

On peut se demander, en tout cas, ce que deviendrait l'animation sans le concours de tous les bénévoles qui pallient, avec tant de dévouement et de désintéressement, le manque de personnel d'encadrement. C'est grâce à eux que, bien souvent, nos foyers ruraux ou nos équipements sportifs ne tombent pas en désuétude. Aussi est-il indispensable de consentir un effort particulier pour leur venir en aide, notamment sur le plan de la formation. Pourquoi, par exemple, ne pourrait-on accorder des bourses de formation aux animateurs bénévoles, à condition bien entendu qu'ils s'engagent à servir pendant un certain temps ?

En effet, il ne s'agit pas seulement de favoriser les activités purement sportives ; il importe également de promouvoir une véritable politique de la jeunesse, qui réponde à l'appellation de votre secrétariat d'Etat.

Je connais les scrupules que vous éprouvez, monsieur le secrétaire d'Etat — vous en avez encore donné la preuve tout à l'heure — lorsqu'il est question de « politique de la jeunesse ». Mais, dans notre esprit aussi, l'expression « politique de la jeunesse » ne saurait signifier « embrigadement idéologique » ou « autoritarisme » de l'Etat. Nous entendons par là, tout simplement, que les pouvoirs publics, à différents niveaux — régional surtout, départemental et communal — mettent à la disposition de la jeunesse les moyens matériels et humains nécessaires à son épanouissement.

Or votre projet de budget concentre l'essentiel de ses efforts sur la promotion des sports, et cette tendance est d'autant plus marquée cette année que nous devons assurer la préparation des sportifs français en prévision des prochains jeux olympiques.

La politique de la jeunesse ne doit pas être confondue avec la politique du sport, encore que fatalement les deux notions soient intimement liées.

J'observe néanmoins que, dans l'ensemble des dépenses ordinaires de votre budget, la place de la jeunesse et des activités socio-éducatives — qui ne recueillent que 10,6 p. 100 des crédits — est bien modeste.

Or la jeunesse qui, dans son immense majorité, est prête à prendre des responsabilités et à mener une action réfléchie, attend de l'Etat, non pas une doctrine, mais un soutien dans le respect du pluralisme culturel qui demeure le fondement de notre société démocratique et libérale.

Les jeunes, comme d'ailleurs beaucoup de leurs aînés, sont inquiets devant l'évolution d'une société au sein de laquelle ils revendiquent une place à part entière ; et ils sont citoyens majeurs dès l'âge de dix-huit ans ! Leur inquiétude est d'autant plus vive que des menaces planent souvent sur leur avenir professionnel. Ils recherchent donc le dialogue et des lieux de rencontre, autres que la rue ou le café, dans lesquels ils pourraient s'épanouir et développer le sens de la solidarité qui les caractérise.

Cela va beaucoup plus loin qu'une politique des loisirs et cela suppose, d'abord, la concertation avec les intéressés, qu'il s'agisse des associations de jeunes ou de la jeunesse dite « inorganisée » qui représente finalement — vous l'avez dit — la très grande majorité des jeunes. D'où le vif intérêt que nous attachons à l'aide qui peut être apportée, sous forme de subventions ou de bourses, à de petits groupes de jeunes qui pourraient ainsi réaliser des projets concrets d'animation : voyages d'études, échanges, création de groupes artistiques, d'écoles de musique, etc.

Voilà une orientation positive susceptible de faire utilement contrepoids au gigantisme de certaines maisons de la culture ou de conservatoires de musique, susceptible aussi de permettre à de nombreux jeunes de s'exprimer en même temps que de participer à la vie locale et de l'animer.

Ce besoin d'expression des jeunes est, en effet, vivement ressenti. Quand on parle d'action en faveur de la jeunesse, on doit avoir présents à l'esprit de très nombreux problèmes.

Les travaux du colloque organisé à Lille, en juin dernier, par le centre de perfectionnement des journalistes sont à cet égard révélateurs. On s'est aperçu que les jeunes lisent peu la

presse parce que celle-ci ne parle pas de ce qui les intéresse. Il faudrait donc que nous disposions d'une presse s'intéressant aux jeunes pour des raisons qui ne soient pas mercantiles.

Voilà un aspect, parmi de nombreux autres, des actions à entreprendre pour que la jeunesse ait le sentiment qu'on veut lui accorder les moyens de réaliser ses aspirations.

Tel est, avec le développement du sport, un des caractères fondamentaux de votre action. Je veux espérer que le budget de l'an prochain tiendra compte encore davantage de cette orientation. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'Union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Mme le président. La parole est à M. Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi d'introduire mon propos par une citation.

« Une politique sportive efficace doit commencer par l'école. L'observance du tiers-temps pédagogique serait déjà un bon départ. D'où la nécessité du recrutement intensifié de professeurs d'éducation physique.

« Une politique sportive efficace devra prendre en considération les difficultés que connaissent les fédérations aux plans juridique et fiscal. Il faut apporter des solutions rapides au problème du recrutement et de la formation des cadres. »

Cette citation, que vous croyez sans doute tirée d'un programme démocratique, est empruntée à M. Giscard d'Estaing qui, dans la campagne présidentielle, a promis le changement, y compris dans ce domaine.

Depuis lors, le secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports a cessé d'être rattaché au ministère de l'éducation nationale pour relever maintenant du ministère de la qualité de la vie. Pierre Mazeaud a succédé à Pierre Mazeaud. Pour quoi faire ?

La seule démonstration qui puisse nous convaincre est celle que nous apporte le budget.

Celui qui nous est proposé n'est pas un budget de statu quo, de reconduction. C'est moins encore un « bon » budget. En dépit de la fanfaronnade des mots et des chiffres, c'est un budget de régression.

Compté non tenu du pari mutuel urbain, il représente 0,70 p. 100 du budget de la nation au lieu de 0,74 p. 100 l'an dernier, encore que soit bien trompeuse la comparaison avec le budget de 1974, qu'a durement frappé l'inflation et pour lequel un collectif fut vainement réclamé.

Quel taux d'inflation frappera celui-ci ? Selon les experts de l'O. C. D. E., 15 p. 100 au minimum. Pour maintenir la situation à son faible niveau actuel, le budget de la jeunesse et des sports devrait progresser de 30 p. 100.

Budget de régression, il est aussi budget de réaction.

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. Ah !

M. Georges Hage. Qu'en est-il, en effet, du sport pour tous et, d'abord, du sport à l'école ?

En dépit d'efforts parfois louables, l'application du tiers-temps stagne à l'école primaire, comme a stagné, auparavant, celle du mi-temps pédagogique et sportif, qui devait être généralisé à l'ensemble de l'enseignement primaire en 1970.

Pourquoi ces échecs constants et répétés, monsieur le secrétaire d'Etat ?

Pour l'ensemble des élèves en âge de suivre l'enseignement secondaire, la moyenne des deux heures hebdomadaires d'éducation physique demeure ; et je parle de l'enseignement public, car, dans l'enseignement privé, les cinq heures sont de rigueur. Cinq cents enseignants seulement ont été recrutés. Un étudiant sur dix peut espérer obtenir un poste de professeur ; des milliers d'étudiants seront donc chômeurs, alors que, selon vos propres services, monsieur le secrétaire d'Etat, il manque 5 600 enseignants pour assurer les trois heures d'éducation physique dans le premier cycle, les deux heures dans le second. En réalité, le déficit est beaucoup plus important ; cela va sans dire !

L'« étudiant-sur-quatre » qui veut pratiquer un sport à l'université, acquittera désormais une cotisation. Or il payait déjà les entrées !

Vous accentuez une politique qui vous est chère, celle de l'élite sportive restreinte, qui nous vaut, non seulement les classes de « sport-études », valables sans doute sous certaines conditions d'équipement et de financement propres, mais aussi les centres d'animation sportive, trompeurs à plus d'un titre et très coûteux, qui fournissent l'occasion d'opérer de nombreux transferts de charges.

La loi de programme d'équipement sportif sera réalisée à son terme, en 1975, à 73 p. 100, selon M. le rapporteur, mais dans une proportion moindre, suivant d'autres calculs qui se veulent plus réalistes.

Faute de crédits, des installations ferment, comme à Grenoble, ou n'ouvrent pas leurs portes, comme au lycée Bal... Paris.

A l'insuffisance de ces installations, M. le rapporteur le souligne, s'ajoute une difficulté au niveau de leur plein emploi, lorsqu'elles dépendent du ministère de l'éducation. Les multiples augmentations de prix grèvent les budgets des clubs et des fédérations. L'accroissement des subventions prévu est d'ores et déjà largement absorbé par l'inflation. Combien de clubs seront enfermés, cette année, dans ce dilemme : disparaître ou se vendre ?

En raison de la hausse des prix, à laquelle s'ajoutent les difficultés de la vie quotidienne, les conditions dans lesquelles les Français doivent pratiquer le sport deviennent de plus en plus difficiles. Aussi, dans les milieux les plus larges, votre politique, monsieur le secrétaire d'Etat, ne fait-elle plus illusion ; d'où vos essais de diversion — où perce l'anticommunisme — sur l'entraînement, que vous dites surintensif, des athlètes de l'Est, sur votre déontologie sportive, qui ne correspond pas à celle des pays de l'Est, ou encore sur les professeurs d'éducation physique qui ne travaillent pas assez, à votre gré.

Je puis vous parler de leur travail, que vous connaissez mal et que je connais bien, du temps qu'ils consacrent à l'organisation des séances, à la mise à jour de leurs connaissances techniques et pédagogiques.

Je puis préciser qu'ils sont très au courant de la pédagogie sportive moderne et qu'ils ne sont point les adeptes d'une gymnastique ancienne, dont l'école serait le conservatoire dépassé face au modernisme pédagogique de vos centres d'animation sportive.

Ces diversions ne peuvent d'ailleurs faire oublier que, si l'éducation physique et sportive, scolaire et universitaire, était rattachée — comme il se devrait, comme nous le souhaitons et comme on l'a parfois souhaité en haut lieu — au ministère de l'éducation, il ne resterait que 0,2 p. 100 du budget national pour couvrir les besoins en équipements, en cadres et les frais de fonctionnement des associations sportives de jeunesse et d'éducation populaire. Encore faudrait-il défalquer de cette faible part les frais de votre secrétariat d'Etat. A la limite, on peut dire que celui-ci parasite votre budget.

Mais, deux millièmes du budget national, c'est encore trop ! Vous parlez, annonce la presse, de confier le sport aux fonds privés.

Nous refusons, quant à nous, la résignation dont vos amis font preuve et qui les engage gravement envers la jeunesse et au regard de l'avenir national.

Nous refusons cette absence de politique, dont vous vous glorifiez et qui est, en fait, une véritable politique.

Nous refusons donc un budget et une politique qui consacrent le désengagement et la démission des pouvoirs publics devant une grande cause nationale, celle de l'éducation physique et sportive, du sport et de notre jeunesse et ce, au moment où les difficultés financières accablent les familles, les collectivités locales, l'ensemble du mouvement sportif et associatif, dont la contribution à la vie sportive et sociale est considérable.

Nous n'acceptons pas une politique qui rabaisse le sport à l'état d'objet de luxe, de marchandise, politique qui confierait demain, ainsi que vos interviews l'ont fréquemment révélé, le sport aux fonds privés ou à d'autres « sociétés à but lucratif limité ».

Partout — y compris en Allemagne de l'Ouest, souvent prise pour modèle — l'expérience a tranché en ce domaine.

Nous refusons cette politique autoritaire et antidémocratique, qui vous fait, par exemple, élaborer un projet de loi d'orientation sans concertation digne de ce nom avec les intéressés — la consultation, c'est autre chose que la concertation ! — ou qui vous fait encore accepter la venue scandaleuse des Springboks, qui favorise des ventes d'armes bien connues, alors que vous n'avez pas facilité, dit-on, celle des athlètes de la République démocratique allemande.

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** C'est inexact !

**M. Georges Hage.** De toute façon, vous pourrez apporter un démenti !

Pour nous, la régression du sport n'est pas fatale, pas plus que ne l'est l'austérité qu'on veut faire accepter au pays.

Un plan minimum de redressement du sport français peut être mis en chantier.

Que l'Etat commence donc par rendre aux sportifs ce qui leur appartient et qu'il verse au budget du sport le montant de la T. V. A. qu'il perçoit sur l'ensemble du marché sportif !

Serions-nous loin alors, monsieur le secrétaire d'Etat, du doublement de ce budget que réclament, avec raison, quelque cent cinquante organisations ? Je vous pose la question.

J'ouvre ici une parenthèse pour indiquer à mes collègues que je me réjouis d'avoir entendu reprendre ici cette idée du reversement de la T. V. A. aux mouvements sportifs. Lorsque je

l'ai exprimée dans cet hémicycle l'année dernière, au cours de la première lecture du budget, qui s'est terminée par un vote bloqué...

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** Il n'y a pas eu vote bloqué. Vous faites erreur !

**M. Georges Hage.** Cela ne change rien à mon propos, monsieur le secrétaire d'Etat.

Lorsque j'ai émis cette idée du reversement de la T. V. A., l'un de vos bons amis, M. Sourdille, s'est exclamé : « Vous ne savez pas ce que vous dites ! » Le *Journal officiel* en témoigne. Mais voilà qu'aujourd'hui, dans vos propres rangs, on reprend mon idée, et je m'en félicite.

Une autre politique est possible pour sortir le sport de la crise qu'il traverse.

Elle comprendrait, d'abord, la généralisation de l'éducation physique et sportive à tous les degrés de l'éducation nationale et l'extension de cette mesure à tous les travailleurs de moins de dix-huit ans qui concourent à la production dans les entreprises.

Elle comprendrait une aide accrue, démocratiquement répartie, aux mouvements sportifs de masse, aux mouvements de jeunesse, entre autres, dans le respect de leur indépendance, ainsi qu'aux municipalités et aux comités d'entreprise.

Elle comprendrait des mesures législatives et budgétaires pour favoriser l'essor du sport de haut niveau, la construction et le plein emploi des équipements, la formation d'enseignants en nombre suffisant et l'élaboration démocratique d'une grande politique sportive nationale à soumettre au Parlement.

Ces mesures, qui tracent l'image inversée de la situation actuelle, sont inscrites dans le programme commun de la gauche.

Il n'est pas de remède strictement sportif pour mettre fin à la crise du sport. C'est le programme commun qui changera réellement la qualité de la vie et permettra de satisfaire les grands besoins populaires, donc celui du sport pour tous et pour toutes, et au plus haut niveau possible pour chacun. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Joanne.

**M. Louis Joanne.** Monsieur le secrétaire d'Etat, bien qu'en progression d'environ 14 p. 100, votre budget reste dérisoire par rapport au budget national, puisqu'il n'en représente que 0,75 p. 100. De plus, la part consacrée à la jeunesse semble bien faible : elle n'atteint qu'un millième du budget de la nation.

Les rapporteurs ont souligné cette situation. Au nom du groupe des républicains indépendants, je joins mes regrets aux leurs ; mais je ne souhaite pas m'étendre sur cet aspect des choses, sachant combien vous déplorez vous-même la faiblesse des moyens dont vous disposez. Toutefois, d'autres ministères consacrent des crédits importants à la jeunesse. Il convient donc d'apprécier à sa juste valeur l'effort que le pays consent en faveur des jeunes.

Quels sont les points particulièrement faibles de votre budget ?

En premier lieu, monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'avez pu obtenir que 500 postes pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Il s'agit d'une régression puisque, l'an dernier, vous en obteniez 700 et l'année précédente un peu plus de 2 000.

Il reste de 5 000 à 6 000 postes à pourvoir. L'objectif, à ce rythme, reste trop lointain pour que vous puissiez être satisfaits. Nous vous demandons de vous battre pour obtenir au moins 200 postes supplémentaires, et nous nous battons avec vous. Mais nous souhaitons obtenir dès maintenant du Gouvernement un engagement ferme à ce sujet.

Le deuxième point faible de ce budget est la régression relative, c'est-à-dire calculée en francs constants, des crédits d'équipement.

En effet, l'augmentation de 6 p. 100 des crédits de paiement, et celle de 7,5 p. 100 des autorisations de programme situent cette progression nettement en dessous de l'érosion monétaire. Encore faut-il tenir compte dans ce calcul des 40 millions de francs que vous avez pu obtenir sur les recettes du Pari mutuel urbain.

Mais est-il vraiment nécessaire d'associer le P. M. U. à cette affaire ? Quelle relation peut-il y avoir en effet entre le P. M. U. et les activités sportives et de jeunesse ? Ne serait-il pas meilleur d'englober ces recettes dans le budget général de l'Etat et de lui faire assumer les dépenses de la jeunesse et des sports ?

Le freinage de la réalisation des équipements ne permettra évidemment pas de rattraper le retard accumulé dans l'application de la troisième loi de programme d'équipement sportif et socio-éducatif. Cette loi, qui arrive à échéance en 1975, ne sera exécutée qu'à 75 p. 100 environ. Or elle s'était donnée une

ambition nationale à laquelle nous n'allons répondre qu'imparfaitement. C'est d'autant plus regrettable que la subvention des équipements est une excellente incitation aux activités physiques et socio-éducatives, sans que l'Etat les régisse directement. Il reste ainsi, me semble-t-il, dans son rôle.

Mais nous notons aussi à l'étude de ce budget et dans vos déclarations, monsieur le secrétaire d'Etat, des éléments favorables et nous savons que vous avez su tirer le meilleur parti de ce médiocre budget.

En premier lieu, il y a une volonté d'assurer le plein emploi des équipements.

Votre administration tend à ouvrir ces équipements à l'ensemble de la population scolaire et non scolaire en favorisant l'établissement de conventions entre le ministère de l'éducation, les collectivités et vos services. Nous nous en réjouissons.

En deuxième lieu, il y a un effort d'innovation.

Le développement des sections sport-études permet un heureux partage entre les disciplines intellectuelles et les activités sportives et semble donner d'excellents résultats, tant pour la pratique des sports à un haut niveau, que pour la réussite aux examens. Un programme d'actions nouvelles est mis en œuvre, tel l'aménagement des terrains d'aventure, d'équipements sportifs sommaires sur les terrains de camping, de sentiers sportifs.

A ce sujet, il serait utile de préserver les chemins et les sentiers ruraux de la disparition dont ils sont souvent menacés et de favoriser l'extension des droits de passage. L'intérêt est grand, tout au plus pour les activités de jeunesse que pour le tourisme.

On s'intéresse aussi de plus en plus au sport cycliste. Dans ce domaine, certaines dispositions pourraient sans doute être prises.

Vous innovez aussi, monsieur le secrétaire d'Etat — M. Bouvard le soulignait d'ailleurs — quand vous envisagez d'encourager et de subventionner des initiatives particulières par le système des prix d'aventure et la formation de petits groupes d'implantation locale.

En troisième lieu, il y a un effort de décentralisation par le moyen des enveloppes financières régionales et départementales.

Il faut reconnaître que vos intentions de développer la coopération et le dialogue entre votre administration, les associations et les collectivités sont positives.

En quatrième lieu, il y a un effort de formation.

C'est un autre de vos grands soucis prioritaires, et nous notons votre volonté de développer au maximum les actions de formation pour les instituteurs, les professeurs d'éducation physique et sportive et les animateurs.

Au sujet de l'animation socio-éducative, nous constatons avec plaisir votre souci d'homogénéiser, dans une certaine mesure, les diplômés du C.A.P.A.S.E., certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives, et du B.A.S.E., brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative.

En cinquième lieu, il y a un effort de réflexion au travers de la préparation de la loi sur le sport et des études préparatoires à l'élaboration du VII<sup>e</sup> Plan.

Enfin, il y a un effort d'information des jeunes. Vous vous réjouissez avec juste raison du succès du centre d'information de Paris. D'autres centres ont été créés, notamment un centre itinérant dont le fonctionnement semble donner satisfaction.

Compte tenu du budget dont vous disposez, monsieur le secrétaire d'Etat, et des intentions que vous avez exposées, quelles observations et quelles suggestions peut-on faire ?

D'abord, avons-nous et voulons-nous une politique de la jeunesse ? Si oui, laquelle ?

Notre rapporteur pour avis, M. Flornoy, déclarait voilà deux ans : « Dans un pays moderne, libéral et démocratique, il n'est pas bon d'isoler les jeunes et d'en faire une classe à part de la collectivité ».

Et vous-même avez indiqué : « Dans les pays démocratiques, on ne peut avoir de politique de la jeunesse. Il faut laisser les jeunes libres. L'Etat ne peut que répondre à leur demande ».

Votre intervention, tout à l'heure, allait dans le même sens. Nous sommes d'accord sur l'esprit de ces déclarations. Nous rejetons la discrimination, l'embrigadement, la mise en condition des jeunes en usage dans les pays totalitaires. Le rôle de l'Etat est de soutenir, d'aider, d'inciter, d'être le catalyseur des initiatives privées.

Que l'Etat soit un allumeur d'incendie. Oui ! Incendie, non pas pour détruire, mais pour maintenir une flamme permanente chez les jeunes. A condition que l'Etat n'oriente pas le sens du feu !

Que l'Etat contrôle le sérieux des mouvements, des associations, des groupes et de leurs réalisations, c'est tout à fait dans son rôle, qui est aussi de favoriser la concurrence et l'émulation, de promouvoir la coopération, de favoriser le dialogue.

Or, la grande instance de dialogue peut être, j'allais dire doit être, le Haut comité de la jeunesse et des sports, cette assemblée consultative auprès du Gouvernement. C'est dans ce Haut comité que peut s'établir cette large concertation nationale que nous souhaitons.

Ne pas politiser la jeunesse est fondamental, ce qui ne signifie pas qu'on doive ne pas avoir de politique de la jeunesse. Il suffit de s'entendre sur les mots.

Vous avez parlé d'orientations générales. Je veux bien. Mais n'est-ce pas avoir une politique de la jeunesse que de créer les conditions nécessaires et favorables à l'existence des groupes, des associations, des mouvements de jeunesse et de leur faire confiance ? Et n'est-ce pas avoir une politique de la jeunesse que de mettre en place auprès de la plupart des ministères des commissions « jeunesse », actives et intelligentes, afin que l'idée « jeunesse » et les préoccupations de la jeunesse soient présentes dans tous les domaines de l'activité nationale ?

Compte tenu du budget dont vous disposez, monsieur le secrétaire d'Etat, des objectifs que vous avez déjà atteints et des convictions qu'ensemble nous partageons, quelles suggestions puis-je vous présenter ?

Je me permettrai d'en faire dans cinq directions : décentraliser, animer, équiper, former et contribuer à la formation, soutenir les groupes et les associations.

Il faut d'abord décentraliser.

Déjà, une grande partie des subventions de votre budget est versée aux régions et aux départements, et vous envisagez d'aider davantage, le plus possible, les centres régionaux et départementaux de la jeunesse et des sports. Nous nous en réjouissons.

Persistez dans cette voie, en particulier en vous reposant sur les directeurs départementaux de la jeunesse et des sports, qui sont compétents, dévoués et désintéressés. Laissez-leur le maximum de liberté de décision. Nous sommes heureux de savoir qu'enfin ils bénéficient d'un statut officiel. Mais il reste à aligner leurs rémunérations sur celles des autres chefs de services départementaux. Faites-le vite, monsieur le secrétaire d'Etat ; ils le méritent.

Il faut aussi informer.

Les centres de Paris et Marseille — ceux de Clermont-Ferrand et de Bordeaux sont en cours de réalisation — remportent un succès. Il importe donc de créer très rapidement une antenne dans chaque département. Mais, au rythme de deux par an, les quatre-vingt-dix départements ne seront équipés que dans une quarantaine d'années !

Les jeunes ne peuvent se contenter d'une information écrite ou téléphonée. Ils ont besoin d'un climat chaleureux et amical, de contacts directs, qu'ils trouveront dans un centre départemental.

Est-ce onéreux ? Sans doute, mais moins qu'on peut l'imaginer. En effet, ne pourrait-on utiliser les locaux du service administratif départemental ? Un emploi nouveau ou même un demi-emploi nouveau ne pourrait-il suffire ? J'en ai beaucoup parlé, en Charente-Maritime, avec le directeur départemental de vos services, monsieur le secrétaire d'Etat, et, il y a quelques années, j'avais déjà suggéré cette solution.

A relativement bon marché, on pourrait donc créer des antennes modestes mais qui seraient d'autant plus efficaces si les heures d'ouverture étaient judicieusement choisies, en fonction du temps libre des jeunes, et si la presse, la télévision régionale et les syndicats d'initiatives acceptaient de coopérer à cette œuvre.

Ensuite, il faut animer.

Nous constatons tous que de nombreux équipements coûteux, luxueux même, sont souvent inutilisés et déserts faute d'animateurs. Mon collègue Bouvard l'a souligné aussi tout à l'heure.

Une bonne politique consisterait à ne construire et aménager qu'à partir du moment où la société, le club, l'association, le groupe a déjà fait preuve de sa vitalité, c'est-à-dire lorsqu'il existe déjà une équipe d'animation, un animateur, ou tout au moins lorsqu'on peut compter rapidement sur sa mise en place.

Dans le département de la Charente-Maritime, que je représente, nous avons créé un corps d'animateurs cantonaux ruraux. La moitié des quarante cantons sont pourvus, et l'expérience est hautement satisfaisante. Ces animateurs sont à la fois au service du département, des collectivités intéressées et des groupements responsables socio-éducatifs locaux.

Il faut former et contribuer à la formation de ces animateurs et de ces professeurs d'éducation physique et sportive.

Vous souhaitez, monsieur le secrétaire d'Etat, coordonner les filières de formation à l'animation et assurer une plus grande homogénéité de la formation des éducateurs sportifs. En outre, vous soutenez activement les mouvements ou associations qui assurent eux-mêmes cette formation, en prévoyant à cet effet dans votre budget une participation de un million de francs à ces frais de stage.

Cet effort, quoique insuffisant, est fondamental. Il convient de le développer au maximum car il constitue le fondement même de toute action future.

Enfin, il faut équiper.

En trois ans d'application de la loi de programme, vous avez subventionné près de 1 000 installations sportives couvertes, plus de 1 300 terrains de sports, près de 400 piscines, 136 équipements sportifs divers, 750 locaux d'activités socio-éducatives. Vous avez financé 12 000 lits dans les locaux d'accueil de la jeunesse, dans les colonies de vacances et les centres aérés.

Cette œuvre, très importante, doit être poursuivie. Mais il convient maintenant d'orienter les efforts vers des équipements légers.

J'assistais dernièrement à l'assemblée générale d'une association d'éducation populaire comprenant plusieurs sections. La section de judo qui fonctionne bien et qui a à sa tête cinq ceintures noires se demandait si elle ne devrait pas cesser ses activités, car il fallait de toute urgence changer le tapis de sol : coût de l'opération, dix mille francs. La section de gymnastique devait changer les barres asymétriques : coût de l'achat, six mille francs. La section de hand-ball avait dû renoncer à accéder à la division supérieure en raison du coût des déplacements.

Dans tous ces cas, une subvention, même faible, de l'Etat permettrait de résoudre la question. Il en va de la survie de ces groupes.

Les moyens de l'Etat sont faibles, et la conjoncture n'est pas favorable. Pourquoi ne pas donner alors la priorité de l'aide de l'Etat aux petits équipements mobiles, aux équipements légers ?

Je pense également aux efforts extraordinaires effectués par les handicapés dans le domaine du sport. Ne conviendrait-il pas d'examiner avec eux les moyens de les aider efficacement pour leur permettre d'avoir facilement accès aux installations publiques et d'obtenir les équipements souvent peu coûteux qu'ils réclament ?

Enfin, il faut soutenir les associations et les mouvements de jeunes, entretenir avec eux un dialogue permanent, mettre au point, si l'on veut, des formules de contrats, mais à condition que ces contrats soient suffisamment souples pour ne pas bloquer l'initiative et qu'ils soient établis à l'échelon national pour éviter de dissocier localement les associations ou les mouvements.

J'aimerais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous me donniez votre sentiment sur ce point important.

Mesdames, messieurs, notre société est libérale, démocratique, et nous y sommes profondément attachés. Mais, du fait de ce libéralisme, les cadres et les contraintes de cette société ont tendance à disparaître, le sens de l'autorité à diminuer. Les jeunes sont donc de plus en plus livrés à eux-mêmes : ils doivent assumer davantage leurs responsabilités et, à cet effet, acquérir plus de caractère, plus de volonté, une personnalité plus forte.

L'éducation physique et sportive, les associations et mouvements de jeunes jouent un rôle essentiel et fondamental dans l'acquisition de ces qualités. Il convient de leur donner la première place dans nos préoccupations.

Notre époque est difficile, moralement surtout, et elle le sera sans doute davantage. Il n'est pas sûr que nos jeunes soient bien préparés à la vivre et à la dominer.

Pris entre l'égoïsme farouche de certains privilégiés, la contestation permanente de ceux qui sont lésés ou croient l'être et le grave silence des plus modestes, le Gouvernement a une tâche difficile, qui engage particulièrement l'avenir de la France.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous vous y aiderons avec courage et avec cœur. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Mme le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

Mme le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975, n° 1180. (Rapport n° 1230 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Qualité de la vie (suite) :

Jeunesse et sports (suite) :

(Annexe n° 27. — M. Coulais, rapporteur spécial ; avis n° 1231, tome XII, de M. Fiornoy, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Tourisme :

(Annexe n° 28. — M. Alduy, rapporteur spécial ; avis n° 1235, tome XIV, de M. Bégault, au nom de la commission de la production et des échanges.)

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,  
JACQUES RAYMOND TEMIN.

(Le compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)